



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 25 janvier, à 19 heures, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S.), le 19 janvier 2022.

La publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Célia BLAUDEL, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUD, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Hermano SANCHES RUIVO durant toute la séance
M. Patrick VIRY, jusqu'au projet de délibération 2022 SG 3.

Dont les mandataires sont respectivement :

Mme Carine PETIT,
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Célia BLAUDEL jusqu'au projet de délibération 14 2022 01,
M. Maxime COCHARD jusqu'au projet de délibération 2022 DFPE 17,
M. Cédric VILLANI absent au projet de délibération 2022 DDCT 1.

Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 07.

M^{me} PETIT

Je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil d'arrondissement. Nous sommes de nouveau contraints de l'organiser uniquement en visioconférence et à distance. Néanmoins, nos débats, nos votes, nos prises de position et nos délibérations sont retransmis en direct et accessibles aux habitants et habitantes de notre arrondissement.

Il s'agit du premier Conseil de l'année. Je me permets de vous souhaiter à chacune et chacun d'entre vous une belle année. Qu'elle soit la plus positive possible pour vous personnellement, mais aussi pour nous collectivement en ce qui concerne la qualité de nos débats et de nos travaux, en tant que majorité, mais aussi en tant qu'opposition municipale. Je souhaite que nous puissions revenir le plus rapidement possible en présentiel pour que nous puissions accueillir à nouveau le public dans la salle du Conseil et entendre leurs contributions à nos débats.

– **14 2022 01 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2021**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Des élus souhaitent-ils apporter des modifications ? Non. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 01

– **14 2022 01 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2021**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le compte rendu des délibérations est approuvé à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **Communication sur l'investissement localisé 2022**

M^{me} PETIT

Nous avons deux communications pour ce Conseil. La première concerne l'investissement localisé pour cette année 2022 qui est la traduction de nos engagements budgétaires adoptés lors du vote du budget en décembre au Conseil de Paris.

Pour introduire le rapport qui vous a été communiqué avec les lignes et les intitulés des opérations pour l'année 2022, je voudrais rappeler que le budget 2022 pour la Ville de Paris et donc pour notre arrondissement s'inscrit dans un contexte budgétaire très difficile, frappé notamment par la crise sanitaire. À l'échelle de la Ville de Paris, la Ville a estimé le coût de ces deux années de crise à plus d'un milliard d'euros.

Je voudrais également rappeler que concernant le fonctionnement, les collectivités se doivent de présenter un budget équilibré ; le fonctionnement impacte l'investissement et notre capacité à agir ainsi que la manière dont nous produisons les arbitrages budgétaires. La Ville estime à 600 millions d'euros le versement pour 2022 de différentes allocations (allocation personnalisée d'autonomie, prestation compensation handicap, RSA). L'écart entre ce que la Ville devra payer et le versement de l'État est de 135 millions d'euros. Il est évident que cette politique de solidarité et ces allocations données aux habitants parisiens qui connaissent une certaine fragilité dans leur situation sociale ont des conséquences sur notre capacité à agir en termes de fonctionnement et d'investissement.

Néanmoins, nous avons construit un budget pour cette année 2022 qui a le souci premier de démarrer les engagements que nous avons pris devant les Parisiens, notamment dans le 14^e arrondissement, mais aussi de poursuivre et même d'accélérer la transition écologique dans l'ensemble des politiques publiques que nous menons, de soutenir et d'accompagner les habitants de notre arrondissement qui connaissent des fragilités et précarités, d'améliorer la qualité de vie dans l'ensemble des quartiers et de développer nos services publics et nos équipements de proximité. Nous avons aussi cherché avec l'ensemble de l'équipe du 14^e arrondissement, en lien avec les discussions que nous avons pu avoir avec l'équipe municipale de la Maire de Paris, à avoir une attention pour chacun des quartiers du 14^e.

Les premiers grands engagements de la mandature pour le 14^e : ce budget voit les premières inscriptions budgétaires qui vont nous permettre de commencer des projets de transformation très structurants. Il y a tout d'abord les inscriptions budgétaires afin que la Ville, en lien avec l'aménageur public Paris Métropole Aménagement, puisse commencer les chantiers.

Les travaux ont commencé à Saint-Vincent-de-Paul, sur le bâtiment de l'ancienne maternité. Les budgets vont permettre la rénovation et la restructuration complètes de ce bâtiment afin d'y accueillir trois équipements publics très importants : une nouvelle école, une crèche et un équipement sportif. Le montant pour ces équipements s'élève à 20 millions d'euros.

Nous avons également l'inscription budgétaire de l'aménagement de l'espace public du futur quartier Saint-Vincent-de-Paul pour un montant de 583 000 euros.

Pour l'année 2022, nous avons également l'inscription budgétaire très attendue du futur projet de la place Denfert-Rochereau. Nous avons une inscription budgétaire à hauteur de 10 millions d'euros pour 2022.

Enfin, sur les investissements d'intérêt local et les investissements localisés, nous avons une grande part pour l'espace public. L'ensemble des opérations est détaillé avec les travaux de voirie et d'espaces verts.

Je voudrais m'arrêter sur quelques points. En 2022, même si la ligne n'apparaît pas en tant que telle sur la fiche annexe, au niveau de la Ville de Paris, nous avons d'abord un plan vélo très ambitieux qui va nous permettre de pérenniser un certain nombre d'aménagements cyclables encore temporaires. Le plan vélo pour la Ville de Paris est de 250 millions d'euros. Pour le 14^e, cette année, la très grande priorité sera la pérennisation et l'aménagement de la piste de vélo, mais aussi du couloir de bus. Nous allons également pouvoir toucher aux trottoirs et à la végétalisation des trottoirs de la rue d'Alésia. Nous allons pouvoir débiter le travail pour l'avenue du général Leclerc sur le tronçon nord et nous pencher sur un projet de pérennisation sur le tronçon sud.

Nous avons deux inscriptions budgétaires significatives. Sur la rue Sarrette, dans le quartier de la Porte d'Orléans, nous avons un projet d'un montant de 600 000 euros. La semaine prochaine, avec Guillaume Durand, les habitants du quartier et les membres du Conseil de quartier, nous présenterons les grands principes de ce projet et recueillerons leur avis. Nous allons pouvoir embellir et rénover cette rue et entretenir notre patrimoine de voirie.

D'autre part, les études et le travail de concertation et d'implication des habitants vont pouvoir débiter pour la rénovation du square du Moulin de la Vierge pour un montant de 400 000 euros.

Enfin, je me permets un point spécifique sur « Embellir » et la démarche « Embellir votre quartier ». Tout n'apparaît pas dans l'annexe et le détail des lignes budgétaires adressées. Néanmoins apparaissent quelques lignes qui vont être travaillées dans le cadre de ce projet : la rue Pernety sur un des tronçons entre la sortie du métro et la rue de l'Ouest ainsi que la rue Mouton-Duvernet, entre la rue Gassendi et la rue Boulard. Pour l'ensemble des lignes qui vont concerner Embellir, qui est une démarche ambitieuse et générale, les inscriptions budgétaires seront au budget primitif 2023 avec un tableau qui vous permettra ainsi qu'aux habitants de suivre dans le détail ce qui sera réalisé et comment ce sera réalisé. Je voulais néanmoins vous le dire, car cette démarche Embellir représente d'abord une grande charge de travail pour les équipes municipales, mais aussi des habitants. Nous avons commencé à travailler sur les rues d'Odessa, Montparnasse et Delambre. Nous allons également travailler avec les commerçants, les habitants et le Conseil de quartier pour les rues Mouton-Duvernet et Brézin.

Je souhaite également aborder la question du soin et de la santé dans la ville. Cela se traduit aussi par des équipements de proximité auxquels nous voulons donner une attention particulière. Au niveau de la Ville de Paris, il ne s'agit pas uniquement d'équipements implantés dans les différents quartiers de notre ville et notre arrondissement, mais de nombreuses équipes impliquées en première ligne

pour répondre aux besoins de la population en termes de prévention/santé et liés à la crise sanitaire. C'est une bonne nouvelle, car nous avons une ligne budgétaire qui concerne le CMS de la rue Ridder à hauteur de 1 million d'euros. Cela va nous permettre de définir un vrai travail pour requalifier cet événement dans un quartier prioritaire de notre arrondissement et lui donner plus de visibilité. Je suis certaine que vous le connaissez toutes et tous, mais il nécessite d'être mis en lumière et de faciliter et d'améliorer l'accueil et le travail des équipes à l'intérieur de ce bâtiment. Nous allons essayer de donner plus de visibilité sur la rue Raymond Losserand et la rue Vercingétorix à cet équipement public important, en lien avec la bibliothèque Aimé Césaire.

Cela n'apparaît pas, car ce n'est pas territorialisé en termes de ligne budgétaire, mais nous avons un bon budget pour le centre de santé Tisserand. Le budget sera moins important, mais nous permettra d'améliorer l'accueil, la visibilité de ce centre de santé publique municipal et le travail des équipes présentes.

Nous avons également un budget conséquent concernant les écoles et la petite enfance. Sur ces investissements localisés, ce budget représente plus de 2 millions d'euros. Ces lignes budgétaires et ces opérations ont plusieurs objectifs. Il y a tout d'abord un objectif bâtiminaire en termes de sécurité, ce qui nécessite un grand suivi de la part des équipes de la section locale d'architecture de la caisse des écoles et des directions d'école et d'établissement afin d'être au plus juste dans les interventions et la programmation de ces interventions afin de garantir la sécurité de ses bâtiments pour les enfants qui y travaillent. Elles poursuivent également d'autres objectifs. Je ne détaillerai pas l'ensemble des lignes, mais nous souhaitons poursuivre et accélérer notre programmation en visant la qualité de vie au quotidien, les enfants passant beaucoup de temps dans leurs établissements scolaires ou de petite enfance pour leur apporter un meilleur confort dans leurs apprentissages et soutenir les apprentissages et les équipes. Nous continuons nos plans afin d'avoir des budgets et travailler sur les sanitaires dans les écoles. Nous poursuivons également les réfections des cours Oasis. Dans le budget 2022 apparaît celle de l'école Maindron. Ce travail entamé il y a quelques années permet d'avoir des cours de très grande qualité environnementale en débitumant et en mettant des matériaux permettant de diminuer les effets d'îlots de chaleur à l'intérieur des écoles et à l'échelle d'un quartier. Cela développe de manière positive de nouveaux jeux et de nouvelles manières de passer du temps collectivement dans ces cours de récréation.

Il y a également des travaux qui font moins de bruit. Nous voulons toujours mettre en avant de nouveaux équipements de petite enfance. Néanmoins, il y a également des travaux de restructuration à l'intérieur des équipements de petite enfance dont le maillage est très important dans l'arrondissement. Cette année, nous allons poursuivre les aménagements de la crèche de la rue Cabanis. La crèche Bardinnet va pouvoir rouvrir. Sur Cabanis, nous avons par tranche fait un beau travail de réaménagement de ces espaces afin qu'ils soient beaucoup plus collectifs et partagés et très confortables pour les enfants et les équipes.

Je voudrais également faire un point patrimoine qui nécessite des budgets souvent importants. Certains bâtiments appartiennent à la Ville dont la restauration et la rénovation sont encore en cours. Cela nécessite des inscriptions budgétaires conséquentes comme sur l'école spéciale d'architecture installée boulevard Raspail. En effet, le bâtiment appartient à la Ville et ses travaux de rénovation vont se poursuivre tout au long de l'année 2022.

Nous avons la dernière tranche budgétaire pour la restauration complète de l'église Saint-Pierre de Montrouge qui est un chantier assez exceptionnel. Il s'agit d'un montant de 800 000 euros.

Nous devons également entretenir et parfois restaurer le bâtiment de la mairie. Nous avons donc un budget de 200 000 euros pour un projet sur l'accueil au rez-de-chaussée afin de le rendre plus fonctionnel et plus lisible.

Sans être exhaustive, je voudrais également rappeler l'intérêt que nous portons à nos équipements sportifs. Notre arrondissement possède un maillage très intéressant d'une grande proximité. J'ai évoqué l'ouverture d'un nouvel équipement à Saint-Vincent-de-Paul, donc dans le nord de l'arrondissement. Nous avons également des équipements sur la barrière des maréchaux qui sont très largement utilisés, et pas uniquement par les habitants du 14^e arrondissement. La piscine Didot a notamment reçu une inscription budgétaire de 500 000 euros qui va nous permettre de poursuivre la rénovation de nos piscines. Ces dernières sont très utilisées, donc souffrent beaucoup. Cela nécessite donc des opérations d'entretien et de rénovation à la fois pour permettre et garantir l'ouverture au public, mais aussi pour permettre aux piscines de faire leur transition écologique et

environnementale sur des modes de fonctionnement (pompes, etc.) beaucoup plus respectueux de l'environnement.

Concernant l'accessibilité, nous avons sollicité les services de la Ville pour connaître dans le détail les opérations prévues en 2022 et les localiser dans les équipements publics de l'arrondissement. Nous n'avons pas encore reçu cette liste précise d'aterrissage des priorités en termes d'accessibilité. Avec Catherine Chevalier, nous l'attendons afin de pouvoir la travailler avec les directeurs et directrices d'équipements, mais aussi les usagers afin de définir la nature des travaux à faire. Ce sont des budgets importants qui s'ajoutent aux lignes que vous avez sur les équipements publics de proximité. Lors d'une prochaine séance ou d'un CICA, nous présenterons ces opérations et ce budget que la Ville consacre à l'accessibilité pour nos écoles, nos équipements sportifs, culturels, mais également de santé.

Je faisais cette précision sur les équipements, car quand nous avons des budgets sur les espaces publics pour de l'entretien ou de la requalification, cette démarche sur l'accessibilité prise en compte systématiquement. Quand nous élargissons les trottoirs, quand nous refaisons des travaux de voirie des places ou des carrefours, cela nous permet de rendre la ville beaucoup plus accessible. Cela fera toujours partie de notre travail dans la définition des projets.

J'ajoute que la maquette qui vous est présentée ce soir est dans un format identique pour chaque arrondissement. Elle reprend ce qui est défini par les règles régissant les répartitions des compétences entre les mairies d'arrondissement et la mairie centrale. Même si nous ressentons très fortement le big bang de la proximité à l'échelle des arrondissements, certaines déclarations n'apparaissent pas. Je voulais vous en faire part dans cette communication. En effet, il s'agit d'un budget d'investissement public très important qui fait partie de nos priorités d'action publique municipale. Cela reflète aussi le travail important des services publics municipaux tout au long de l'année. Sur le logement, même si les opérations ne sont pas localisées sur ce tableau, nos priorités s'incarnent dans un soutien budgétaire très important aux bailleurs pour des opérations de réhabilitation du parc du logement social existant. Plusieurs opérations ont déjà commencé et d'autres vont commencer cette année. Certaines sont très importantes comme l'opération Gaston Bachelard, Porte de Vanves, Porte Didot et Porte d'Orléans. La Ville finance ces opérations à 30 voire 40 % de leur coût total afin de produire une meilleure qualité de confort de vie à l'intérieur de chaque logement pour les locataires. C'est également un objectif important de transition écologique de ce bâti et de ce parc d'habitat public auquel nous tenons ainsi que des espaces communs des abords de l'espace public. Au niveau du centre d'action sociale de la Ville de Paris, des opérations importantes pourront être définies cette année, notamment la réhabilitation totale de la résidence Beaunier, mais également des travaux et des opérations d'entretien des clubs seniors et des résidences pour personnes âgées de notre arrondissement.

Nous avons également un budget participatif d'investissement voté en septembre dernier. Cette année, nous allons pouvoir travailler à la réalisation de ce qui a été voté, notamment deux structures de santé de proximité, une dans le quartier de la Porte d'Orléans et un centre pédiatrique sur le quartier de la Porte de Vanves.

Je voudrais terminer cette communication en remerciant l'ensemble des équipes qui produisent tous les jours : le service public municipal, la direction générale des services, l'ensemble du cabinet qui travaille avec les services et avec les élus et les habitants pour être plus près des réalités du terrain, des besoins et des priorités évoquées au début de la communication. Je voulais également remercier toute l'équipe des élus du 14^e arrondissement qui, dans toutes les délégations, effectue un travail assez impressionnant pour oser tenir tous les maillons de la chaîne (habitants, partenaires associatifs, etc.) avec les contraintes techniques que nous essayons de dépasser afin de trouver la meilleure des solutions pour faire des projets réussis, durables et profitables au plus grand nombre.

Nous sommes extrêmement motivés pour faire que cette nouvelle année soit la plus utile possible pour notre arrondissement de la façon la plus juste et la plus respectueuse pour notre planète et notre environnement.

M. AZIÈRE

Je vous souhaite d'abord mes meilleurs vœux.

Je voulais introduire une remarque d'ordre général qui concerne une fois de plus la faiblesse des pouvoirs financiers et budgétaires de nos mairies d'arrondissement. Je regrette que nous n'ayons pas véritablement franchi un pas supplémentaire dans ce qui pourrait être une véritable déconcentration

des pouvoirs, une décentralisation qui implique la réalité des pouvoirs d'investissement d'un maire et d'une équipe d'arrondissement. Vous l'avez présenté avec beaucoup de précision. Beaucoup d'investissements marquent et embellissent notre arrondissement. Néanmoins, nous avons du mal à dégager des priorités. Vous avez du mal à dégager des priorités. Nous voyons bien qu'il s'agit du ruissellement budgétaire des options politiques prises par la mairie centrale. Je voudrais insister sur la faiblesse de ces budgets. Au regard des 8 milliards de budget de la Ville de Paris, nous voyons bien à quel point le budget dont nous sommes en train de parler, d'un peu plus de 45 millions d'euros, est extrêmement faible (à peine 1 %).

Je voudrais insister sur deux exemples. Vous avez bien fait de relever que les travaux d'accessibilité, sur lesquels je vous avais interrogée au dernier Conseil d'arrondissement, ne figurent pas. Vous avez donc dû vous tourner vers les services financiers et les services centraux de la mairie pour connaître les montants consacrés. C'est un reproche général que je fais à l'organisation administrative et financière de la Ville et à l'exécutif qui ne va pas plus loin dans la déconcentration des moyens financiers vers les arrondissements. Vous avez dû demander la liste précise des travaux d'accessibilité dans l'arrondissement et vous ne l'avez toujours pas reçue. Cela montre l'état de dénuement dans lequel nous nous trouvons en tant que responsables élus de l'exécutif ou de l'opposition.

Je n'ai pas entendu évoquer un sujet abordé au dernier Conseil d'arrondissement qui concerne les travaux de la piscine de l'aspirant Dunand. Or, lors de mon intervention, une réponse précise avait été faite sur ce plan. Concernant les opérations immobilières lourdes que vous avez citées sur le logement, nous voyons à quel point ces décisions sont loin de nous impliquer directement dans nos responsabilités d'arrondissement. Cela montre le caractère pusillanime extrême de cette communication. Je voulais donc saisir cette première occasion pour engager les consciences politiques de l'ensemble des élus de l'arrondissement sur ce que nous pourrions proposer dans une future mandature afin d'augmenter véritablement les moyens d'action d'élus d'arrondissement dans leurs arrondissements, donc d'augmenter notre responsabilité et susciter l'intérêt des habitants de l'arrondissement vers leurs élus.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je m'associe très largement aux remarques faites par mon collègue Eric Azière et je voulais également insister sur l'accessibilité. Au-delà de ce qui a été relevé par Eric Azière, le fait que nous ne parlions pas d'accessibilité dans cette communication, révèle à quel point c'est une priorité. Il est assez consternant de vous l'entendre dire. Contrairement à mon collègue, je pense que c'est aussi votre faute, Madame la Maire, de ne pas donner la moindre précision sur l'ampleur des investissements consacrés à l'accessibilité des équipements publics et en particulier des écoles. Ce sera très bien d'en parler lors d'un CICA, mais je souhaiterais que nous ayons un débat au Conseil d'arrondissement qui prenne appui sur des données précises sur l'état d'accessibilité ou d'inaccessibilité des écoles dans le 14^e. Nous savons que tout Paris est monstrueusement en retard. J'aimerais que nous fassions un point détaillé et que des engagements soient pris pour rattraper ce retard durant la mandature. Mme Hidalgo s'était engagée, après avoir très peu fait durant son premier mandat, à tout rattraper en très peu d'années, jusqu'aux JO de 2024. C'est une échéance qui vaut ce qu'elle vaut, mais l'engagement avait été pris. J'aimerais savoir comment il sera tenu à Paris. Je souhaiterais donc que nous ayons un débat très prochainement sur ce sujet.

Ma deuxième observation concerne le quartier Saint-Vincent-de-Paul pour lequel des crédits sont prévus pour l'école, l'équipement public et l'espace vert. Je ne sais pas si c'est la Ville de Paris qui finance l'espace vert. Je n'ai pas bien compris quel était cet espace vert. Je voudrais une nouvelle fois vous demander de reconsidérer ce projet. Même si les travaux ont commencé, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous l'avons vu dans d'autres arrondissements, notamment dans le 18^e avec le projet Ordener-Poissonniers face à l'opposition des habitants. Vous savez que les habitants de ce quartier sont à juste titre opposés à ce projet tant il est dense et tant il s'intégrera inharmonieusement dans l'espace public. Dans le 18^e, les habitants ont eu la chance que les Verts en fassent un sujet de négociation avec Mme Hidalgo lors des municipales. Si nos interventions multiples et répétées ne semblent pas vous amener à plus de raison, que les Verts de l'arrondissement demandent et obtiennent ce que nous demandons depuis des années. Qu'au moins les immeubles les plus hauts prévus soient rabotés de deux étages, ce qui ne compromettrait pas l'équilibre financier du projet ! Mais il est vraiment temps de ne pas commettre l'irréparable en faisant au milieu du 14^e un projet urbain digne des années 70 que tout le monde rejette aujourd'hui à raison. J'insiste là-dessus et j'en appelle aux Verts de l'arrondissement. J'avais demandé un rendez-vous au président des Verts à Paris. Il n'a pas bougé. Vous êtes au Conseil de Paris. Dites-le à Mme Hidalgo ! Agissez à

nos côtés et aux côtés des habitants pour remettre en cause ce projet en ce qu'il a de vraiment néfaste !

M^{me} PETIT

Tous les habitants ne rejettent pas le projet Saint-Vincent-de-Paul. La très grande majorité a bien compris l'intérêt et la qualité du projet. Il est normal que la Ville puisse donner le budget nécessaire à la réalisation des équipements et des espaces publics qui seront ensuite dans le domaine public municipal. Les procédures sont en cours. Chacun a le droit de se positionner sur des recours. Ce quartier a reçu de la part de l'État le label écoquartier, ce qui faisait partie des demandes de l'association qui conteste le projet.

Sans autre intervention, je vous propose de passer la communication suivante.

– Communication : Bilan 2021 de la commission pour la transparence dans les propositions d'attribution des logements et du service Logement

M^{me} BERTRAND

Je ne continuerai pas sur Saint-Vincent-de-Paul, mais je vais présenter la communication logements 14.

Je rappelle que l'accès au logement est l'une des principales préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. Fort de ce constat, la Ville de Paris et la mairie du 14^e arrondissement se sont engagées dans un volontarisme fort depuis plusieurs années pour le développement d'une offre de logements abordables bien répartis sur l'ensemble de notre territoire. Ce volontarisme a déjà porté ses fruits puisque le 14^e arrondissement a une part de logements sociaux parmi les résidences principales qui en 2019 atteignait 28,09 % alors qu'elle était en 2001 de 19,6 %. C'était un de nos objectifs et nous l'avons atteint.

Nous continuerons sur le plan parisien à poursuivre cet objectif afin de définir la ville du Paris de demain. C'est ce que nous constatons dans les ambitions de la révision du plan local d'urbanisme bioclimatique qui entend faire converger la vocation inclusive et solidaire de la ville : accueillir chacun, permettre à chacun de se loger avec d'autres objectifs sur la préservation du patrimoine et du paysage, la résilience et la décarbonation de la ville ainsi que son attractivité et sa productivité.

Dans une ville aussi dense que Paris et face à une tension toujours renforcée sur le marché locatif et sur la demande de logement social, il va de soi que le développement de l'offre ne pourra pas se faire exclusivement via la construction neuve. C'est une des ambitions du PLU. D'autres outils sont et seront utilisés : des préemptions ont régulièrement lieu dans le 14^e et le reste de Paris, pour augmenter la capacité du parc des bailleurs, au même titre que des opérations de conventionnement de logements. Ces opérations permettent aux locataires de garder un même montant de loyer, voire une baisse si leurs revenus sont situés sous les plafonds de ressources. Ces opérations sont très souvent accompagnées de travaux de réhabilitation pour améliorer les conditions de vie et d'occupation des locataires.

En 2021, dans notre arrondissement, ce sont 138 logements qui ont été conventionnés.

En cohérence avec les enjeux et objectifs précités, la Ville de Paris et la mairie du 14^e sont engagées conjointement avec les bailleurs sociaux dans la rénovation du parc existant. Comme l'a précisé Carine Petit, la mairie du 14^e est très impliquée sur ces plans de rénovation afin d'améliorer les performances énergétiques et le confort d'habitation des locataires.

Outre la réhabilitation du parc existant et l'augmentation de la capacité d'accueil des ménages dans le parc social auquel plus de 70 % des Parisiens et des Parisiennes sont éligibles, la Ville cherche à mieux répartir les attributions en fonction des catégories de financement des logements et des situations familiales dans un objectif de mixité sociale. C'est là un des enjeux poursuivis par la Conférence Parisienne du Logement, installée en 2018, qui a mené en juillet 2021 à la signature par les bailleurs et réservataires du territoire parisien d'une convention parisienne d'attribution. Afin de favoriser cette mixité sociale et ce vivre ensemble par une politique de rééquilibrage territorial, bailleurs sociaux et réservataires se sont engagés à réaliser un certain pourcentage de leurs attributions hors des quartiers Politiques de la Ville pour les demandeurs dits du « premier quartile », c'est-à-dire les moins aisés. Les mêmes bailleurs et réservataires se sont parallèlement engagés à réaliser une part conséquente de leurs attributions pour les ménages des classes moyennes dans les

quartiers dits de « géographie prioritaire », c'est-à-dire les quartiers où le revenu moyen est inférieur à 75 % du revenu médian parisien.

Revenons maintenant dans notre arrondissement et sur les modalités d'accueil et de désignation du 14^e. Comme toutes les mairies d'arrondissement, la mairie du 14^e accueille en son sein une antenne logement qui abrite les conseillers de la DLH (direction du logement et de l'habitat) ainsi que des permanences de SOLIHA et de l'ADIL. L'antenne logement a pour vocation d'accueillir et de guider les demandeurs pour une première demande ou un suivi de demande de logement social.

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement de deux conseillers partis en retraite. L'antenne compte à ce jour trois conseillers.

La mairie du 14^e compte également, ce qui est une spécificité, un service logement, qui a été créé en novembre 2017. C'est un service administratif de la mairie du 14^e qui s'occupe de préparer et organiser les commissions de désignation de la mairie du 14^e. Le service logement a été également marqué par le renouvellement puisqu'une nouvelle responsable a pris ses fonctions fin 2020, et qu'il a accueilli mi-2021 une nouvelle agente.

La mairie du 14^e souhaite améliorer encore, et de concert avec la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris, l'accueil des demandeuses et demandeurs de logement. En effet, un des constats récurrents de la commission de désignation est que les dossiers de demande de logement ne sont pas toujours remplis au mieux et ne reflètent pas toujours la situation réelle des ménages.

La commission de désignation et de transparence a été instaurée en 2001. Sur le 14^e, elle est composée de représentants du monde associatif (Collectif Logement du 14^e, Confédération Générale du Logement, CNL, etc.), des services sociaux et de quatre élus (trois élus issus de la majorité municipale et un issu de l'opposition).

L'objectif premier de la Commission est de garantir la plus grande transparence dans les propositions adressées aux organismes gestionnaires pour l'occupation des logements sociaux qui font partie du contingent de la mairie du 14^e arrondissement. Pour chaque logement, trois à quatre candidats sont désignés sur le fondement de la cotation définie par la Mairie de Paris et des critères de priorité déterminés par le règlement départemental.

Caroline Mignot est à ce jour la présidente de cette commission. Je tiens à la remercier pour le travail effectué ainsi qu'à remercier l'ensemble des membres de cette commission. Cette commission s'est réunie à 12 reprises en 2021 pour examiner 71 logements.

En dépit de l'effort réalisé par la Ville de Paris visant à augmenter sensiblement la capacité du parc locatif social, la demande reste très élevée. Pour le 14^e arrondissement, le nombre de demandeurs restait de 7624 demandeurs au 31 décembre dernier.

Si l'ensemble des logements passés en commission n'a pas encore fait l'objet d'une commission d'attribution, il est néanmoins possible de dégager les grandes tendances.

En 2021, la commission de désignation a pu maintenir ses activités malgré les différents confinements avec 12 commissions. Elle a délibéré sur 71 logements, 58 logements en commission « usagers » et 13 logements en commission « agents Ville ». Elle a donc pris en charge 10 logements de moins qu'en 2020, mais autant qu'en 2019. Les variations s'expliquent d'une année sur l'autre par le différentiel de congés reçus par les bailleurs, car le turnover est très faible et a été particulièrement faible en 2020, et la présence ou non de livraison de programmes neufs.

Concernant les catégories de financement (PLAI, PLUS, etc.), sur les 71 logements, nous sommes sur une majorité de PLUS et de PLS.

Sur les typologies de logements, 35 % sont des F1 ou des F2, 48 % des F3 ou des F4 et 17 % des F5.

Parmi les logements présentés durant l'année 2021, 13 ont été orientés vers des agents de la Ville de Paris. C'était une priorité. La crise sanitaire a de nouveau illustré, l'importance d'avoir des agents de la Ville habitant le 14^e pour assurer la continuité du service public. La mairie du 14^e, au même titre que la Ville de Paris, sait l'importance de l'accès au logement et du rapprochement du lieu de travail pour l'amélioration des conditions de travail et de vie et a ainsi fait le choix de dédier une part conséquente de son contingent à ses agents. La commission a fait le choix de privilégier les agents travaillant dans le 14^e et ayant des horaires décalés et/ou ayant à effectuer un long trajet entre le domicile et leur travail. La ventilation par catégorie de financement est relativement similaire à celle constatée sur l'ensemble des logements.

Ce sont les éléments que je souhaitais partager avec vous. Je terminerai cette communication en remerciant très chaleureusement les agents de la Ville, que ce soient les agents de la mairie du 14^e ou les agents de la DLH, pour le travail réalisé au quotidien durant une année éprouvante pour chacun d'entre nous.

M. AZIÈRE

Je voulais intervenir parce que c'est une communication importante et que c'est le dossier sur lequel je suis le plus opposant à la Mairie de Paris et la politique du logement mise en œuvre par la mairie. J'interviens souvent sur ce sujet. Je suis d'accord avec l'introduction de Mme Bertrand : c'est un problème majeur pour l'ensemble des Parisiens. C'est le problème numéro un, devant tous les autres.

La réalité actuelle est un parc social totalement saturé avec entre 250 000 et 280 000 demandeurs, 7324 pour le 14^e en une année, et très peu vont se voir attribuer un logement (moins de 5 %). Les 95 % restent sans solution sur le parc social.

La deuxième réalité est un parc locatif privé devant une demande et une tension très lourde. Si vous ajoutez à cela une évaporation due à une propagation du Airbnb à Paris, c'est-à-dire des résidences principales transformées en meublés touristiques, nous augmentons la raréfaction des biens sur le marché locatif privé. Le grand reproche que je fais à la Mairie de Paris est d'avoir supprimé sciemment la passerelle qui devait se maintenir et exister tant bien que mal, même si elle n'était pas parfaite, du logement intermédiaire qui permettrait d'augmenter la capacité de rotation et d'occupation du parc social. Aujourd'hui, entre le parc social et le marché locatif privé, la marche est beaucoup trop haute pour de très nombreuses catégories de Parisiens, y compris les catégories demandeuses de logement social. Ainsi, comme chaque année, nous allons déplorer un exode des Parisiens vers la première ou la deuxième couronne. Par cette politique de logement, nous organisons une véritable spirale d'exclusion des habitants de Paris. Ce constat ne peut pas se résumer dans l'exclusivité d'une réponse consistant à produire du logement social. Aujourd'hui, les Parisiens n'ont que deux solutions : « s'entasser ou se casser. » C'est exactement ce qu'ils font dans un cas comme dans l'autre.

À mon avis, les solutions que vous proposez sont les mauvaises. C'est la densification. Nous avons un exemple « superbe » dans le 14^e arrondissement avec le projet de Saint-Vincent-de-Paul. Dans le reste de Paris, c'est à peu près pareil.

La deuxième solution serait l'élévation. J'y suis personnellement assez favorable, mais les Parisiens sont contre les tours et l'élévation. Il faut respecter l'avis majoritaire des Parisiens, même si nous pourrions considérer que les tours sont plus transparentes et moins consommatrices d'énergie. Les Parisiens veulent un espace de vie préservé, des jardins, des espaces de respiration, etc., et cela est incompatible avec la densification et l'élévation.

Il vous reste la bataille du logement social avec une politique toujours très ambitieuse de production de logements, mais vous savez que cette production de logements se borne à conventionner du logement intermédiaire. Comme nous l'avons vu au dernier Conseil d'arrondissement, nous transformons ses logements intermédiaires à loyer modéré dit libre en logements sociaux. Cela prendra du temps, mais nous finirons aussi par chasser les habitants de ces logements qui ne répondent plus aux critères du logement social. Mais c'est une politique en trompe-l'œil et ce n'est pas une réponse suffisante et structurelle sur un problème de logement qui à long terme ne trouvera pas de solution dans cette politique exclusive de production de logement social.

D'autre part, à mon avis, la Ville ne s'attaque pas suffisamment au problème de l'absence de rotation et de l'immobilité du parc social. Aujourd'hui, quand on rentre dans le parc social, on n'en sort plus. Nous avons à peine 3 ou 4 % de taux de rotation. C'est absolument insuffisant pour faire en sorte que le logement social soit une réponse provisoire au problème de logement dans l'évolution d'une famille ou d'un couple. Si nous devons en plus rentrer dans les différentes catégories de logement social, nous pourrions considérer que paradoxalement, la Ville se targue de loger tous les Parisiens dans le parc social, mais les logements de type PLAI qui sont réservés aux classes les plus modestes ne constituent que la partie la plus faible (moins du 10 %) du parc social alors qu'ils représentent 70 % des demandes. Vous voyez à quel point tout ceci est approximatif et incomplet.

Le dernier aspect est celui du rééquilibrage. Nous parlons toujours du rééquilibrage est-ouest en termes de logement social. En l'occurrence, le 14^e, le 12^e et le 18^e arrondissement comptent aujourd'hui près de 30 % de logement social. Le 19^e, le 13^e et le 20^e en compte plus de 40 %. Depuis

le début de votre mandature, ce rééquilibrage n'a jamais eu lieu et le 14^e continue à engranger de logement social. Nous retrouverons d'ailleurs ses excès dans un rapport de l'APUR cité dans une délibération que nous étudierons tout à l'heure. Il est frappant de voir que nous arrivons à créer des problèmes là où il n'y en avait pas. Je pense que tout cela relève d'un cynisme absolu. Il y a des pistes intéressantes à creuser et des incitations financières à trouver. Vous savez très bien que la transformation de bureaux en logements est sans doute le réservoir le plus prometteur de production de logements, que ce soit de logement social ou de logement intermédiaire. Je ne sais pas où en sont les dispositifs Multiloc qui avaient incité les propriétaires de chambres de bonnes et de pied-à-terre à remettre leurs biens en location. Cela relève de bilans extrêmement faibles comme tout ce qui était fait comme dispositif d'intermédiation locative. À mon avis, la politique d'encadrement des loyers, même si elle est louable et a peut-être permis un freinage de l'emballement général des loyers, n'a aucun impact sur l'évolution globale des loyers, car les loyers de référence sont justement indexés sur les loyers du marché. Nous ne parlons plus des aides à l'accession à la propriété depuis plusieurs années. Je crois qu'il faut changer complètement le logiciel de la Ville de Paris en matière de logement. Il faut introduire dans le logement social des éléments permettant une rotation beaucoup plus grande, en particulier la progressivité des loyers.

Je conclurai sur une évidence : tant que la Ville de Paris considérera que sa réponse en termes de politique du logement est une réponse parisienne, elle se trompera, la réponse de la demande de logement à Paris doit être une réponse métropolitaine. C'est l'envergure et la taille foncière qui permettent une réponse conséquente. À partir de là, il faudra totalement inverser les directions et orientations prises dans ce domaine.

Je conclurai de façon définitive pour dire que considérant que je suis beaucoup intervenu sur ce sujet, qu'il est possible de faire de la production de logements sociaux intelligente. Je peux évoquer cela de façon générale, car dans le 14^e, les volumes de production sont tellement importants que nous ne répondons plus à une demande spécifiquement du 14^e et nous n'arriverons jamais à la satisfaire. De façon générale, je ne voterai plus aucune délibération proposée par la mairie sur le thème du logement, car je considère que la politique que vous menez ne répond ni de près ni de loin à la question et aux besoins numéro 1 des Parisiens en matière de logement.

M. GUENANEN

Je serai moins long que mon collègue Éric Azière dont le propos a le mérite de la clarté et de bien mettre l'accent sur ce qui nous différencie. Je voulais soutenir le propos porté par Agnès Bertrand et rappeler quelques points sur la politique ambitieuse en matière de logements sociaux menés par la Ville de Paris depuis 2001. Depuis le début de la mandature, nous souhaitons construire plus de logements sociaux, plus de logements durables et faire un rééquilibrage de l'offre de logements sociaux afin qu'il y ait un vrai maillage territorial. Nous avons des objectifs précis, 25 % de logements sociaux en plus pour 2025, et d'ambitions à plus de 30 % de logements sociaux pour 2030. C'est là où notre point de vue diverge avec Éric Azière : l'importance du logement social est de permettre de la mixité et de permettre à toutes et à tous de vivre dans notre ville. C'est l'ambition portée par la majorité que ce soit au niveau de la Ville de Paris ou dans le 14^e arrondissement. Au fur et à mesure des années, nous avons réussi à mettre en place des outils efficaces pour rendre concrète l'ensemble de notre ambition politique. Je pense notamment à la refonte du PLU, à l'ambition de la refondation thermique des logements... Nous ne soulignons pas assez que nous avons une politique d'attribution exemplaire. Nous avons aujourd'hui une totale transparence dans la désignation et l'attribution des logements sociaux. Pour toutes ces raisons, je ne peux rejoindre les propos que vous avez tenus précédemment et je salue le travail fait dans le 14^e arrondissement par Agnès et par l'ensemble de la majorité pour rendre le plus de logements sociaux accessibles au cours de la mandature. C'est une ambition que nous portons collectivement avec tous les groupes politiques de la majorité.

M. VILLANI

C'est bien que ce point soit l'ordre du jour. Il s'agit d'un sujet absolument crucial sur lequel la classe politique est extrêmement sollicitée. Il suffit de constater les chiffres que vous avez rappelés pour comprendre l'extraordinaire tension : 71 logements attribués l'année écoulée pour 7 324 demandeurs. Nous sommes sur un chiffre de 1 %. Face à cette situation incroyable cependant, la densification ne peut être une solution dans une ville qui est déjà extraordinairement dense et où le cadre de vie est extrêmement important.

Vous avez rappelé les priorités de l'investissement local en cette période post-confinement visant à embellir, à aménager, à travailler sur la pratique du sport, les pistes cyclables, des espaces communs... Ce sont des dossiers prioritaires pour l'occupation de l'espace au contraire d'une construction à tout-va.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par d'autres sur l'importance en particulier de la réponse métropolitaine. Vous savez que c'est un sujet qui m'est cher.

Je voudrais insister sur la question des logements vides et vacants. Airbnb a été mentionné, mais ce n'est qu'une petite partie du problème. Il y a tellement de résidences secondaires et d'appartements à Paris qui ne sont jamais peuplés ou simplement une semaine de temps en temps que c'est un réel problème de biens publics que nous devrions aborder avec plus de force. Je dis cela collectivement, car il y a le volet parisien, mais également le volet national.

J'ai une question par rapport aux critères. Je vous sais gré d'avoir exposé la procédure, d'être attentifs à la transparence et à l'équilibre des pouvoirs dans l'attribution des logements et à la régularité des commissions. J'aimerais savoir quelle est la politique par rapport aux familles nombreuses. Par rapport au chiffre évoqué cette année, j'ai l'impression qu'il y a fort peu de familles nombreuses dans les attributaires. Est-ce juste par rapport aux proportions demandées ? Est-ce parce que les familles nombreuses s'accommoderaient mal des logements qui sont exigus ? Avez-vous un commentaire sur ce sujet ?

M^{me} BERTRAND

Je ne devais pas répondre à Éric Azière sur l'ensemble de la politique parisienne du logement. Nous savons depuis longtemps que nous sommes en désaccord sur ces points.

Sur Airbnb, vous savez que la Ville a vraiment augmenté le renforcement de son règlement. Cela avait d'ailleurs été présenté au dernier Conseil. Je rejoins Cédric Villani sur les locaux vacants. Nous devons poursuivre ce qui est fait sur les locaux vacants. Il n'y a pas vraiment de construction. Il y a tous les outils dont j'ai parlé. Il y en a d'autres sur la création. Nous continuerons à construire et à transformer les bureaux en logements pour augmenter le parc social.

Sur la question des familles nombreuses, il y a une forme de répartition de la direction du logement sur les logements donnés à la mairie du 14^e pour qu'ils soient désignés et il y a eu peu de logements F5 de famille. C'est une question que je suis en train d'évoquer avec la DLH, afin que plus de logements nous soient proposés.

M^{me} PETIT

Je voulais apporter une précision, car nous avons parlé des familles. Je tiens à dire que dans les 30 % brandis comme un objectif, comptent aussi des logements pour les étudiants, pour les jeunes actifs, pour les jeunes travailleurs... c'est bien de ne pas les oublier. Il est bon de préciser que les logements accessibles les concernent également.

Je vous remercie pour vos interventions et je remercie Agnès.

– **2022 DLH 2 : Location de l'immeuble 9, rue de Plaisance (14^e) à Paris Habitat OPH - bail emphytéotique**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Cette délibération concerne la Maison grecque. J'ai présenté au dernier Conseil une délibération relative au projet de cession de copropriété. C'était une étape indispensable à la poursuite du projet qui annonçait cette délibération. Le transfert du foncier peut intervenir dans le cadre d'un bail emphytéotique au profit de Paris Habitat.

Le Service Local du Domaine a rendu un avis favorable pour un loyer de 23 669 euros.

Le bail prendra effet à la date de remise de l'immeuble au preneur du bail.

C'est l'objet de la délibération sur laquelle je vous demande de vous prononcer. Pour vous donner les derniers éléments sur ce dossier, la maîtrise d'œuvre est actuellement en phase d'avant projet

sommaire (APS° Paris Habitat continue à travailler avec les associations. Une prochaine réunion est prévue mi-février.

Pour continuer le calendrier de ce projet que j'espère voir bientôt aboutir, la demande d'urbanisme devrait être déposée en mars-avril. Compte tenu des délais d'instruction et de recours, les travaux devraient commencer début 2023 pour une durée d'environ un an.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voulais avoir une précision sur le montant capitalisé, autour de 23 000 euros, qui est extrêmement inférieur à la valeur du marché. Vous connaissez notre position sur les loyers capitalisés. Je voudrais des précisions sur cet écart au regard des pénalités pour les communes qui n'ont pas 25 % de logements sociaux.

M^{me} BERTRAND

C'est expliqué dans l'exposé des motifs. Cette somme a été validée par l'ensemble des intervenants et des partenaires compte tenu de l'objet pour lequel elle a été faite, c'est-à-dire une pension de famille.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Ce n'est pas du tout ce qui est écrit dans l'exposé des motifs.

Il est indiqué que la valeur normale du loyer capitalisé est de 1,2 million. Or nous demandons 23 000 euros. Cela fait un écart sensible. Le motif de cet écart serait que ce serait repris, mais je ne sais pas selon quel mécanisme. L'écart serait déductible de la pénalité subie par les communes au-dessus de la loi SRU qui n'ont pas 25 % de logements sociaux. Si, quand cela est déductible, on ne fait pas de loyer capitalisé, pourquoi en fait-on 23 000 et non pas 0 ? Ce n'est pas très logique.

M^{me} BERTRAND

Je répondais qu'effectivement, le service local du domaine a estimé que la valeur était de 1,2 million. Comme il s'agit d'un projet de logement social, il rend un avis favorable au loyer proposé de 23 669 euros.

M^{me} PETIT

C'est la façon dont cela a été construit le service juridique, le service du domaine, la DLH et l'ensemble des acteurs amenés à se prononcer sur ce dossier.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Il est écrit : « La différence entre ce montant et la valeur de marché, soit 1 196 331 euros, figure parmi les dépenses déductibles du prélèvement sur les ressources des communes qui ne comptent pas 25 % de logements sociaux en application de l'article L 302-7 du Code de la construction et de l'habitation. »

Je ne connais pas ce mécanisme. D'autre part, si nous limitons au maximum le loyer puisque la dépense est déductible d'un prélèvement dû par la commune à l'État. Pourquoi la somme est-elle de 23 669 euros ? C'est ce que je voudrais comprendre. Vous pouvez m'apporter la réponse la prochaine fois.

M^{me} BERTRAND

Si vous le voulez, nous pourrions nous informer sur cette partie technique financière. Mais ce qui est sûr est d'une part la destination du logement social et d'autre part une application légale d'un article du Code de la construction et de l'habitat.

DÉLIBÉRATION N° 02

– 2022 DLH 2 : Location de l'immeuble 9, rue de Plaisance (14^e) à Paris Habitat OPH - bail emphytéotique

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Suffrages exprimés : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 23 dont 1 pouvoir

Contre : 6 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry, E Azière)

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DLH 40 : Réitérations et modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

La DLH 40 est une réitération et une modification de garanties d'emprunts finançant un certain nombre de programmes.

Concernant le 14^e, il s'agit d'un immeuble réhabilité au 81 rue Vercingétorix. La Ville de Paris garantit trois prêts à souscrire par la RIVP auprès du groupe Caisse de Dépôts et Consignations pour cette adresse.

DÉLIBÉRATION N° 03

– 2022 DLH 40 : Réitérations et modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Suffrages exprimés : 24 dont 1 pouvoir

Pour : 23 dont 1 pouvoir

Contre : 1 dont 0 pouvoir

(E Azière)

Abstention : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 14 2022 03 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de huit associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

C'est une délibération traditionnelle de chaque Conseil d'arrondissement. Aujourd'hui, huit associations demandent leur inscription à la MVAC pour profiter de ses services et accompagnements. Je tiens à souligner le travail très important de toutes les équipes de la MVAC, le bon accompagnement et le bon soutien à l'ensemble des associations du 14^e.

Nous avons :

- PESA SMILE, une association qui vient en aide aux handicapés,
- RAVENSQUID BALLET COMPAGNIE, association culturelle de danse classique,
- Union catholique du théâtre de la musique,
- ABAJAD, rue Julia Bartet, qui forme au français et vise à favoriser l'insertion sociale,
- Les Figures du 14^e arrondissement,
- L'école Monique Apple, dont l'association a pour but de faciliter l'intégration des femmes primo arrivantes en favorisant l'apprentissage du français,
- Le Cercle pour l'aménagement du territoire,
- L'association Convergence Animaux Politique.

DÉLIBÉRATION N° 04

– **14 2022 03 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de huit associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DDCT 1 : Subventions (93 500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 14 associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Cette délibération porte sur un ensemble de subventions pour un montant total de 93 500 euros au titre de l'engagement citoyen à 14 associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Dans le 14^e, cette subvention concerne l'association « Les Amis de l'Université Populaire du 14^e », association bien connue qui œuvre pour la diffusion et l'apprentissage de thématiques diverses auprès d'un public très large et très varié. Cette éducation populaire accessible à toutes et tous est à souligner d'autant plus dans un moment où l'accessibilité au savoir est battue en brèche ainsi que l'universalité de ce dernier. Le versement d'une subvention de 1000 euros est proposé pour cette association qui a déjà réalisé 14 séances au cours de l'année 2021 et a une programmation déjà établie pour 2022.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons cette délibération. Je n'ai pas vérifié la composition du conseil d'administration cette année, mais peut-être certains membres du Conseil d'arrondissement ne pourront pas participer au vote. L'année dernière, il me semble que certains membres de votre majorité des membres de ce conseil d'administration.

M. AZIÈRE

Je voudrais saluer l'activité régulière de cette association, ses conférences et ses nombreuses animations. Les orientations sont ce qu'elles sont, mais je tiens à saluer le niveau de réflexion et son souci de pédagogie et d'enseignement qui répondent à sa vocation d'université dite « populaire ». Je

trouvais que la subvention de 1000 euros n'était pas spécialement importante. Je voulais assurer cette association de mon soutien.

DÉLIBÉRATION N° 05

– **2022 DDCT 1 : Subventions (93 500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 14 associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 28 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DDCT 11 : Modification des statuts de la congrégation « Province de France des Franciscaines missionnaires de Marie »**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Cette délibération a pour objectif la modification des statuts de la congrégation « Province de France des Franciscaines missionnaires de Marie » dont le siège social était anciennement établi au 32 avenue Reille et qui demande le transfert de son siège social au 37 rue Jean Leclair dans le 17^e arrondissement, déménagement qui a eu pour raison la réduction de leurs effectifs et donc un local plus petit.

Dans le cadre de cette demande de modification de statuts, hérité de la loi de 1901, les demandes d'instruction des congrégations religieuses nécessitent un avis du conseil municipal de la commune. Après accord avec la hiérarchie de l'Église catholique et la transmission de l'avis du préfet, nous sommes saisis pour délibérer sur ce changement d'adresse et de siège social.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons pour cette délibération. Je voulais formuler une requête à cette occasion. Comme nous l'avons déjà fait au Conseil d'arrondissement, dans le passé au Conseil de Paris, nous vous demandons de surseoir à statuer sur des demandes de permis de construire sur le site avenue Reille. Je déposerai un vœu en ce sens au Conseil de Paris pour demander à Mme Hidalgo de ne pas attribuer de permis de construire pour les raisons précédemment évoquées.

M. AZIÈRE

J'avais le même souci que Mme Carrère-Gée. Je voulais savoir où nous en étions en termes d'opportunités foncières et quels étaient les projets, sachant qu'à chaque fois qu'une congrégation religieuse quitte le 14^e arrondissement, cela suscite des convoitises. Il y a un souci de vigilance à avoir sur les opportunités qu'elle déclenche.

M. VILLANI

Sur le même thème, je voudrais dire que concernant ce projet, il faut être extrêmement prudent et rappeler la mobilisation des habitants contre la transformation de cet espace. Des questions importantes restent sur le tapis.

M^{me} BERTRAND

J'ai déjà répondu à plusieurs reprises sur Reille. Nous attendons le vœu de Mme Carrère-Gée. Si je comprends bien, vous le passerez au Conseil de Paris directement sans passer par le Conseil d'arrondissement. Nous verrons la réponse que vous aurez.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'espère avoir votre soutien.

M^{me} BERTRAND

Je crois avoir répondu à plusieurs reprises sur ce dossier.

M^{me} PETIT

Nous avons déjà répondu depuis trois ans de manière défavorable au permis de construire.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Donc cela peut continuer. Cela correspondrait à votre engagement pris pendant les municipales...

M^{me} PETIT

Nous avons comme principe de respecter nos engagements.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Donc vous n'accorderez pas de permis de construire.

M^{me} PETIT

Ce n'est pas le sujet de la délibération.

Comme prévu dans la loi de 1901, nous devons prendre acte de ce changement d'adresse.

DÉLIBÉRATION N° 06

– **2022 DDCT 11 : Modification des statuts de la congrégation « Province de France des Franciscaines missionnaires de Marie »**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **14 2022 04 : Mise à disposition de parcelles de terrain situées à Paris 14^e, square Frédéric-Bazille, square des Jonquilles, Promenade Jane-et-Paulette-Nardal, pour la mise en place et la gestion de composteurs de quartier**

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

En tant qu'adjointe à la transition écologique, l'économie circulaire et la propreté, je suis heureuse de vous présenter cette délibération autour de la mise à disposition d'espaces dans notre arrondissement pour l'installation de trois nouveaux composteurs de quartier. Ces nouveaux emplacements de compostage seront accessibles aux foyers volontaires qui adhéreront à la « charte d'engagement du compostage de quartier » proposé par l'association porteuse du projet.

Ces nouveaux sites seront gérés par l'association « Auprès de mon arbre » à travers la signature d'une convention d'occupation du domaine public.

Les trois nouveaux sites seront situés square Frédéric Bazille, square des Jonquilles (au niveau de la rue Vercingétorix) et Promenade Jane-et-Paulette-Nardal.

L'association « Auprès de mon arbre » créée en 2021 aura la gestion d'une superficie de 10 m² pour chaque site et assurera le bon fonctionnement des bacs à compost tout en prenant en charge l'entretien courant des espaces mis à disposition.

Cette nouvelle offre locale répond à la politique volontariste de la Ville de Paris de valorisation et réduction des déchets à l'échelle d'un quartier tout en créant et générant des liens sociaux forts entre les adhérents volontaires et les acteurs associatifs. Ces composteurs de quartier viennent ajouter une offre de nouveaux sites de compostage dans le 14^e. Depuis plusieurs années, la mairie d'arrondissement et les services de la Ville ont accompagné la création de 11 composteurs de quartier et une soixantaine en pied d'immeuble, tout cela représentant environ 2275 foyers sur le 14^e.

Cette valorisation au plus près par la production de composts d'engrais permet de réduire le tonnage de déchets alimentaires en ordures ménagères finissant malheureusement dans les incinérateurs.

C'est une bonne nouvelle d'avoir ces nouveaux sites de compostage. La liste potentielle d'inscription des foyers volontaires semble déjà pleine. Ces sites rencontrent donc déjà un beau succès.

J'en profite pour remercier les équipes locales de la direction des espaces verts et la direction compostage pour la rédaction de cette délibération.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voulais savoir comment avait été recueilli l'avis des habitants sur les emplacements et quelle est l'expérience de cette association en matière d'entretien des bacs à compost.

M. DURAND

Je voulais simplement souligner le fait que le traitement des déchets biodégradables était vraiment une priorité de cette mandature. Au-delà des composteurs de quartier, il y a aussi les composteurs individuels, les engrais composteurs, la récolte sur les marchés... Tout un dispositif est mis en place par notre collègue Sinda Matmati à différents échelons pour que chacune et chacun trouve la solution qui lui convient le mieux en fonction de sa consommation, du nombre de personnes dans le foyer, etc., mais il est extrêmement important de continuer à développer cette réduction des déchets. Nous faisons déjà un peu mieux sur le plastique. Nous travaillons sur le recyclage et la réduction des déchets. Mais sur les déchets alimentaires, il y avait parfois un peu de retard. Je suis donc ravi que nous continuions dans cette optique et que chacune et chacun prenne le réflexe de recycler les déchets alimentaires. La gestion associative est un très bon modèle pour responsabiliser chacune et chacun et sensibiliser au volume des déchets que nous produisons.

M^{me} MATMATI

L'association « Auprès de mon arbre » est une nouvelle association qui s'est mise en place dans le cadre de ce projet. Cependant, elle est portée par des conseillers de quartier. Dès l'année dernière, nous avons pris contact avec des conseillers de quartier qui souhaitaient développer cette démarche. Ensuite, une communication a été lancée pour fédérer autour de ce projet associatif. Contrairement aux composteurs en pied d'immeuble, pour les composteurs de quartier, il faut vraiment qu'une association puisse être créée pour porter le projet du début à la fin.

Les conseillers de quartiers impliqués dans ce projet portent le projet depuis le départ et vont être formés par un maître composteur. Il y aura des référents sur chaque site. Nous avons eu l'occasion de démarcher et de mettre en avant ce projet qui est plutôt bien accueilli. Sur les 11 composteurs que nous avons mis en place avec des associations créées précédemment depuis 2015-2016, nous n'avons pas eu de retour négatif par les habitants sur ces initiatives. Nous espérons que sur ces trois composteurs, nous aurons également de bons retours, que ce soient des porteurs de projets, des participants, mais aussi des habitants.

DÉLIBÉRATION N° 07

– **14 2022 04 : Mise à disposition de parcelles de terrain situées à Paris 14^e, square Frédéric-Bazille, square des Jonquilles, Promenade Jane-et-Paulette-Nardal, pour la mise en place et la gestion de composteurs de quartier**

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DPE 2 : Subventions (53 000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant à la réduction des déchets et au développement des territoires zéro déchet**

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

Je suis ravie de vous présenter cette délibération qui concerne une subvention sur notre arrondissement d'un montant de 20 000 euros, qui va être dédiée à l'association « Biocycle » dans le cas du lancement du territoire zéro déchet dans le 14^e arrondissement.

Cette association active à l'échelle parisienne œuvre plus fortement depuis 2015 à la lutte contre le gaspillage alimentaire à travers des actions de sensibilisation ludique sportive et des mises en valeur des invendus alimentaires issus de professionnels.

Depuis le succès de l'expérimentation du projet de rue zéro déchet lancé dans le 10^e arrondissement, la Ville de Paris soutient fortement les initiatives locales de création et de désignation de rue ou de quartier zéro déchet.

Après votre validation, cette nouvelle convention permettra le développement sur le 14^e arrondissement de ce territoire zéro déchet sur le territoire Sarrette / Alésia / Tombe Issoire / René-Coty / Paul-Fort. Un premier territoire plus restreint avait été défini courant 2018 lors du lancement du réseau anti-gaspi' et du dispositif de compostage sur la voie publique en partenariat avec des acteurs et des collectifs locaux. À ce jour, nous avons souhaité élargir le périmètre jusqu'à la rue Sarrette et la rue Paul-Fort afin d'y inclure un public plus large et diversifié.

L'association « Biocycle » proposera tout au long de l'année un volet d'animation et une programmation d'événements de sensibilisation à la réduction de l'usage du plastique jetable, de l'emballage inutile, de la valorisation des déchets localement, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, donc à une prise de conscience et un mode de vie plus responsable écologique au quotidien. Nous souhaitons ainsi mobiliser l'ensemble des habitants et des acteurs du quartier en y déployant des dispositifs de réduction, de prévention et de valorisation des déchets. Ce grand projet sera piloté localement par la mairie, la direction de la propreté et l'association « Biocycle ». Nous y incluons les acteurs locaux tels que des associations locales, des collectifs d'habitants et les conseillers de quartiers. Ainsi, ce projet de transition écologique aura pour objectif principal sur du moyen et du long terme la réduction des déchets tous flux confondus émis sur ce périmètre. Nous espérons ainsi un complément en amélioration du tri sélectif, une implication forte des acteurs économiques sur ce périmètre. Bien évidemment, il serait illusoire d'espérer bénéficier d'une émission drastique correspondant totalement à du zéro déchet, mais l'engagement reste fort et tend vers une prise de conscience collective sur l'impact environnemental en milieu urbain de nos politiques.

La prochaine date à retenir sera le lancement prévu le 16 février 2022 avec des animations portées par l'association « Biocycle ».

M. VILLANI

Il s'agit d'une initiative extrêmement importante dans les enjeux écologiques majeurs d'avenir. Cela a été rappelé de manière éloquente par Guillaume Durand. Cependant, je me demande pourquoi ce n'est pas l'ensemble du 14^e qui est associé à cette opération et seulement le périmètre restreint évoqué. Ce sujet doit concerner tous les quartiers et tous les milieux, aussi bien les quartiers chics que les quartiers prioritaires de la ville. Pourquoi sommes-nous aussi restreints dans cette phase ? S'agit-il d'une première étape ?

M. AZIÈRE

J'ai sursauté avec enthousiasme en voyant que la direction de la propreté de la Ville de Paris proposait une délibération intitulée « zéro déchet ». Je me suis dit qu'il y avait véritablement une prise de conscience. En commençant la délibération, je me suis interrogé : si 3 000 tonnes de déchets sont collectées quotidiennement, combien ne sont pas collectées et restent dans nos rues ? Cela me paraît le sujet numéro 1 en matière de propreté.

J'ai bien compris que zéro déchet signifiait zéro déchet valorisé. Cette opération vise à réduire la production de déchets le plus en amont possible, c'est-à-dire à la source. Je remercie par avance l'association "Biocycle" qui va s'atteler à cela. Comme Cédric Villani, je regrette que ce soit uniquement dans un périmètre concernant l'avenue René Coty qui bénéficie de beaucoup d'attentions de la mairie du 14^e. Je rappelle simplement qu'il y a d'autres opérations qui mériteraient qu'on y associe cette politique de territoire zéro déchet, notamment la collecte de proximité des déchets alimentaires qui sera obligatoire à partir de 2024. Je pense à ce qui se fait avec d'autres associations dans d'autres villes à destination des restaurants et de leurs déchets alimentaires.

À travers cette préoccupation tout à fait louable de l'opération territoire zéro déchet, dont le titre peut faire rêver beaucoup de Parisiens, je voudrais savoir où nous en sommes du projet de doublement du budget de la propreté, promesse de la Maire de Paris au moment des élections. J'ai vraiment le sentiment que dans ce domaine, nous avons soit une déconnexion complète de l'exécutif par rapport à la réalité en matière de propreté, soit une politique de très petits pas.

M. GUENANEN

Je voulais simplement dire que le groupe Paris en commun se félicite de la présentation de cette délibération qui vient accompagner un accord que nous connaissons bien dans le 14^e arrondissement et que nous avons vu sur nos marchés notamment lors des différents événements avec des professionnels et des commerçants pour accompagner et sensibiliser le public à ce que peut être la valorisation des déchets alimentaires et expliquer qu'il n'y a pas qu'un seul chemin pour accompagner une transition écologique d'une ville telle que Paris. Il faut pouvoir créer des dynamiques. Cette délibération permet d'accompagner une association qui œuvre dans le 14^e et que nous connaissons bien.

M^{me} MATMATI

Pour rebondir sur les interventions, ce dispositif est très nouveau sur le 14^e. Il a été lancé en 2018 sur un premier petit territoire. Aujourd'hui, nous avons agrandi le territoire. Nous aurions pu juste sélectionner une rue. Nous avons voulu voir les choses en plus grand sur le 14^e et nous sommes déjà sur un périmètre assez important avec plus de 7 500 foyers concernés. C'est en complément d'autres projets que nous menons sur le 14^e (collecte des biodéchets sur les marchés alimentaires, réseau antigaspi') et des projets que nous comptons lancer prochainement (consignes de verre). Tous ces projets sont complémentaires.

Tous les déchets que nous retrouvons dans la rue sont collectés par les services de la DPE. Ils ne sont pas laissés à l'abandon. Ils font donc partie des tonnages comptabilisés.

L'idée est de travailler tous ensemble, acteurs économiques, habitants, municipalité, sur cette réduction des déchets.

Concernant le budget, aujourd'hui, j'ai les éléments au fur et à mesure. J'espère en savoir davantage dans les prochaines semaines. Je reviendrai vers vous.

DÉLIBÉRATION N° 08

- 2022 DPE 2 : Subventions (53 000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant à la réduction des déchets et au développement des territoires zéro déchet

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 2 pouvoirs
Pour : 29 dont 2 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DPE 3 : Subventions (396 000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

Ce sont des subventions qui correspondent à deux associations de l'économie circulaire et solidaire sur notre arrondissement.

Pour la "Ressourcerie récréative", nous avons une subvention annuelle de 39 000 euros correspondant à la gestion du local de réemploi de la nouvelle déchetterie Hyacinthe Vincent et de l'offre de services de collecte à domicile pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer qu'offre la "Ressourcerie récréative", de valorisation des objets des habitants par le tri, le nettoyage qui sont revendus dans la boutique à faible prix et de sensibilisation du public à la prévention des déchets au travers de la réparation.

Pour la "Table des Matières", nous avons une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros. Par cette nouvelle convention, l'association s'engage à assurer le fonctionnement global de la ressourcerie en collectant des objets apportés par les Parisiens auprès des médiathèques, en les valorisant, en revendant les objets à faible prix, en sensibilisant le public à la prévention des déchets au travers du réemploi. Il y a également une subvention d'investissement de 2 000 euros pour la "Table des Matières" afin de permettre à la structure de réaliser des aménagements permettant d'optimiser le stockage et de gérer les dons.

M. VILLANI

Ce sont des projets extrêmement intéressants.

DÉLIBÉRATION N° 09

- 2022 DPE 3 : Subventions (396 000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 24 dont 1 pouvoir
Pour : 24 dont 1 pouvoir
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 5 dont 1 pouvoir
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DASCO 1 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (7451 euros), subventions d'équipement (1 935 260 euros) et subventions pour travaux (76 884 euros)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est une délibération pour acter un soutien public fort auprès des collèges de l'arrondissement.

En ce qui nous concerne, nous avons des subventions d'équipement : 17 300 euros pour Giacometti pour l'achat de matériel de SVT, de mobilier pour l'EPS et d'ordinateur pour les cours de technologie ; 15 900 euros pour Alphonse Daudet pour l'achat de mobilier pour les classes (vidéoprojecteurs interactifs) ; 21 400 euros pour François Villon pour l'achat de vidéoprojecteurs, d'ordinateurs pour les cours de physique chimie et d'une autolaveuse pour les agents ; 29 700 euros pour Jean Moulin également pour des vidéoprojecteurs, des caméras pour les classes, des ordinateurs, des casiers pour les élèves, du mobilier pour des salles de classe et un chariot de ménage pour les agents ainsi qu'un photocopieur pour la salle des professeurs ; 13 900 euros pour Paul Bert pour l'achat d'ordinateurs et d'une autolaveuse ; et 11 110 euros pour Saint-Exupéry pour l'achat d'ordinateurs pour les salles de classe, d'un panier de basket pour l'EPS et du mobilier pour le CDI.

Cette délibération prévoit également une subvention pour travaux pour le collège Giacometti à hauteur de 3129 euros pour le remplacement de ballons d'eau chaude pour le service de la restauration.

DÉLIBÉRATION N° 10

– 2022 DASCO 1 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (7451 euros), subventions d'équipement (1 935 260 euros) et subventions pour travaux (76 884 euros)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DASCO 6 : Révision de la sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2022-2023

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Comme nous l'avons fait pour le premier degré, pour tenir compte de l'évolution des effectifs dans les établissements scolaires, nous procédons à des modifications de sectorisation. Nous avons constaté depuis plusieurs années dans l'arrondissement, comme dans d'autres arrondissements parisiens, des effectifs très importants dans les collèges pour l'entrée en sixième.

Le constat a été fait notamment sur le collège François Villon qu'il y a eu des sureffectifs pendant de nombreuses années et de nombreuses familles mises devant l'incertitude, parfois jusqu'à septembre, pour avoir une inscription au collège. Il devenait urgent, en particulier pour le secteur de François Villon, de procéder à une révision de la sectorisation. Selon l'adresse où habitent les familles, l'élève va dans le collège de secteur.

Ce constat de sureffectifs a également été fait sur Jean Moulin.

Avec Carine Petit, nous avons lancé une concertation en juin dernier avec de nombreuses réunions avec les représentants de parents d'élèves, avec les principaux de collège, avec nos partenaires du rectorat, avec le soutien de la direction des affaires scolaires pour dessiner une carte qui répond aux besoins d'inscrire les enfants près de leur lieu de résidence avec un enjeu de mixité sociale. Nous avons en tête ces objectifs en faisant changement de sectorisation.

Le principal problème était donc un sureffectif pour septembre 2022, mais également les rentrées suivantes sur le collège François Villon. Il était prévu un sureffectif de 88 élèves en septembre 2022 pour la sixième. En 2025, nous étions encore à 94 élèves en sureffectif.

Nous vous proposons ce soir une nouvelle carte qui allège le collège François Villon. Ce collège reçoit l'école de la Porte de Brancion dans le 15^e arrondissement. À partir de la rentrée prochaine, les élèves de cette école vont aller sur des collèges du 15^e arrondissement (Buffon et Madame de Staël). Comme cela ne suffit pas, nous avons utilisé la place disponible dans les collèges du 14^e dans une volonté de mixité sociale. Une partie des élèves de Maurice Rouvier iront sur le collège Saint-Exupéry accessible depuis Maurice Rouvier par le bus 59. Des élèves de l'école élémentaire Maurice d'Ocagne allant à François Villon iront au collège Alphonse Daudet, notamment ceux habitant du côté de la Porte de Châtillon et de l'avenue Jean Moulin. Nous avons également prévu si besoin l'ouverture d'une division à Jean Moulin pour intégrer les élèves du secteur et, si cela ne suffit pas, l'ouverture d'une division sur François Villon. Si besoin, il y aura des adaptations bâtementaires pour répondre à ces ouvertures de division, notamment sur Jean Moulin.

Nous avons eu de longues concertations. De nombreux scénarios ont été élaborés. Je remercie le bureau de la prévision scolaire de la DASCO pour son accompagnement depuis le mois de juin. Je pense que nous avons réussi à trouver un projet où l'incertitude que j'évoquais précédemment sera levée. Les élèves pourront aller dans un collège de secteur dans une volonté de mixité sociale.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je veux juste dire que nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. VILLANI

Merci pour cette présentation de cette modification et de cette sécurisation. C'est effectivement un travail important. J'aimerais savoir ce qu'il en est par rapport à la lettre publique envoyée par la FCPE union locale du 14^e qui alertait sur ce qui était, selon elle, des insuffisances du projet évoquant la question de la tension démographique, la question de la mixité sociale dans le sud de l'arrondissement et insistant sur le fait qu'il y avait un travail important encore à faire sur le scénario proposé pour travailler sur ces deux aspects : tension démographique et mixité sociale.

Le projet que vous nous présentez aujourd'hui tient-il compte de ces remarques ? Une suite a-t-elle été donnée ? Une concertation a-t-elle été organisée depuis cette lettre du 5 décembre ?

M. AZIÈRE

Je ne prendrai pas part au vote de cette délibération. Je suis extrêmement prudent et extrêmement sceptique sur les effets bénéfiques d'une révision de la sectorisation des collèges, en particulier dans ce quartier. Tout cela peut générer des problèmes que nous ne soupçonnons pas. Cela peut être un désastre. Cela peut éventuellement améliorer les tensions. Mais cela est à manier comme de la nitroglycérine. Les stratégies de contournement restent parfaitement en perspective.

J'estime que c'est quelque chose qui illustre, dans un quartier particulièrement dense (dense en logements sociaux en l'occurrence), les excès d'une politique que j'ai dénoncée précédemment. Il y a sans doute là un objet à méditer pour vous. M. Bouabbas, vous dites qu'il y a des enjeux de mixité sociale. Je veux bien le croire, en particulier dans les collèges et les lycées. Mais posez-vous la question d'en connaître la cause !

Vous faites par ailleurs état d'une consultation. Le niveau de consultation sur les différents sujets que nous avons souvent évoqués, que ce soit en termes d'urbanisme ou de consultation des associations, en particulier de parents d'élèves, me laisse sceptique sur la réalité et l'effet conclusif de ces consultations.

Parmi les sujets évoqués, je note que l'école Maurice Rouvier est envoyée à Saint-Exupéry. C'est quand même assez loin. Pourrait-on éviter aux collégiens de prendre le bus ? C'est un sujet que nous avons déjà évoqué pour les lycées. J'ajoute qu'il n'y a déjà pas assez de place pour les élèves à Jean

Moulin, notamment à la cantine. Si nous ajoutons des classes, cela amène à des déséquilibres. Vous avez sans doute le sentiment d'avoir rééquilibré les choses. Mais j'estime que la révision de la sectorisation mériterait sans doute un débat plus large et une concertation plus grande.

M. LETISSIER

Je suis vraiment effaré de voir le manque de vision politique de l'opposition sur ces sujets. Soit il y a un manque de vision, soit on nous donne des leçons qui sont à mon avis particulièrement malvenues.

Mme Carrère-Gée, votre groupe s'abstient sur un sujet fondamental. Vous n'avez d'ailleurs pas expliqué le sens de votre abstention. Je pense qu'un tel sujet mériterait quelques explications.

M. Azière parle de concertation alors que vous êtes un soutien de l'actuel gouvernement qui s'est illustré ces dernières semaines par un profond manque de concertation et par un ministre qui fait preuve d'un grand mépris vis-à-vis des personnels de l'Éducation nationale et de tous les personnels de l'univers scolaire. Vous nous donnez des leçons de concertation et vous nous faites part de vos réserves par rapport à tout ce que nous avons pu faire. Permettez-moi de remettre ces quelques éléments sur la table.

Je voulais dire quelques mots, car le sujet de sectorisation est très important. Il conditionne les bonnes conditions d'enseignement et d'apprentissage de nos enfants que ce soit sur les questions d'effectif que sur les questions de mixité. Comme Amine Bouabbas l'a très bien expliqué, cette révision de la sectorisation a été rendue nécessaire par des questions d'effectifs qui se posaient sur le collège Villon. Je voudrais saluer le travail qui a été fait. Je parle d'expérience, car j'ai enseigné pendant 10 ans. Je peux vous dire que sur ces sujets de sectorisation, il est très difficile de trouver du consensus. Le travail qui a été mené là a été bien mené. Nous pouvons toujours améliorer les choses, mais je voudrais saluer cette révision qui me semble aller dans le bon sens.

La réflexion sur la mixité est importante au-delà des questions d'effectif. Paris est un territoire où nous avons un fort phénomène de ségrégation sociale au niveau scolaire. Ce n'est pas lié à des politiques urbaines menées ces quatre ou cinq dernières années, mais à des mouvements de fond sociologiques, démographiques... Dans les collèges publics, nous avons un quart des élèves venant de milieux défavorisés alors que dans les collèges privés, il y en a seulement 3 %. Nous avons une vraie fracture scolaire. Les plus favorisés ont en plus la possibilité de se domicilier dans les meilleurs secteurs ou de mettre leurs enfants dans des établissements privés. Il y a donc de vrais enjeux.

Une expérimentation très intéressante est menée depuis 2017 dans les secteurs du 18^e et 19^e arrondissement. La Ville de Paris, en partenariat avec l'Éducation nationale, a testé de nouvelles manières d'affecter les élèves dans les établissements scolaires. C'est inédit en France. Cela donne des résultats très prometteurs. Il y a notamment le principe de la montée alternée : vous réunissez deux collèges de profil sociologique différent dans un même secteur où se retrouvent des populations très différentes et une année sur deux, tous les élèves entrant en sixième alternent dans un collège ou dans un autre. Cela a des résultats extrêmement intéressants en termes de mixité sociale. Ces expérimentations sont impulsées par la Ville de Paris avec le ministère de l'Éducation nationale. Je pense que cela est à saluer et cela peut nous inspirer pour le 14^e, notamment sur des secteurs comme Villon.

M^{me} BERTRAND

Les élus Paris en commun voteront cette délibération.

Je voudrais insister sur deux points ainsi que sur un troisième qui n'a pas été abordé.

Les objectifs de la sectorisation sont de répartir de manière équilibrée les effectifs sur un territoire. Cela signifie : baisser le nombre d'élèves par classe. Nous savons que la baisse des effectifs est un outil de meilleures conditions d'apprentissage.

Sur la mixité, beaucoup de choses ont déjà été dites. M. Azière, je vais également relier cela à ce que je disais sur le logement. Effectivement, les logements déterminent le secteur. Le travail que nous faisons au niveau de la Ville de Paris et de la mairie du 14^e d'une mixité sociale dans les logements, politique avec laquelle vous êtes en désaccord, aura aussi une incidence. Je ne dis pas que ce sera à la prochaine rentrée, mais cela aura aussi une incidence dans les écoles.

Concernant la concertation, je tiens à saluer le travail d'Amine. La concertation est vraiment une méthodologie que nous appliquons dans les écoles comme dans d'autres secteurs dans notre

arrondissement depuis plusieurs années. Le nombre de réunions que nous avons avec les parents d'élèves est extrêmement important. Cette méthodologie est extrêmement bonne pour notre arrondissement.

Enfin, je voudrais dire qu'en plus de la sectorisation, il faut donner les moyens aux collèges d'avoir l'ensemble des ressources humaines. La dotation globale est une enveloppe d'heures attribuées à chaque collège par l'Éducation nationale, afin d'assurer l'ensemble des enseignements. Cette dotation détermine le nombre d'heures d'enseignement, donc le nombre d'enseignants affectés. Là, j'attire vraiment l'attention, car ces deux dernières années et en particulier l'année dernière, il y a eu une baisse très forte des dotations horaires globales données dans les collèges. Nous pouvons faire une très belle sectorisation, mais il faut aussi que les moyens donnés dans les collèges avec ces dotations horaires soient vraiment au niveau des besoins pour un enseignement de qualité.

M. BOUABBAS

Merci pour ces commentaires. Il y a une réelle concertation. Je vous épargne les détails, mais les scénarios ont beaucoup changé.

M. Azière, vous parlez de prendre le bus, mais en première ou deuxième couronne, sans parler de plus loin, des collégiens prennent le bus pour 30 à 45 minutes. C'est extrêmement courant. Nous avons fait une réunion le 16 décembre avec les parents de Rouvier pour leur présenter cette sectorisation.

Comme l'a souligné Cédric Villani, la FCPE aurait souhaité que nous puissions mettre également à contribution les collèges du centre, notamment du 7^e, pour qu'ils puissent également accueillir nos élèves. Avec Carine Petit, nous étions également réticents par rapport à la distance, car nous estimions que faire prendre le métro à des élèves de sixième était un peu complexe, même si tout cela se discute. Sur la concertation, certains voudraient que nous allions plus loin au sens géographique du terme. Nous avons rencontré la FCPE à plusieurs reprises pendant le mois de décembre.

La sectorisation répond en partie à des sujets de mixité. La Porte de Brancion dira plus sur François Villon. Il s'agit d'un collège REP. En termes de mixité sociale, cela va plutôt dans le bon sens. Mais tout dépend aussi du projet d'établissement. Beaucoup d'efforts sont faits par la direction et les équipes de François Villon avec de nombreux projets menés avec un soutien public. Nous avons par exemple une classe sportive. Il y a un dispositif avec le conservatoire pour les sixièmes. Il y a une forte demande de création d'une classe musicale (CHAM). Nous sommes en train de discuter avec la direction de la culture pour obtenir cette classe. C'est également ainsi que le projet de François Villon continue à se fortifier. J'espère que cela passera également par le label « cité éducative » que nous obtiendrons d'ici la fin du mois et qui est en instruction auprès du ministre de l'Éducation nationale.

C'est ainsi que nous arriverons à faire en sorte que tous nos élèves puissent émanciper, progresser et apprendre dans de très bonnes conditions dans nos collèges.

J'insiste sur le fait que l'objectif est également de répondre aux besoins d'inscription. Jusqu'à présent, les élèves n'étaient pas sûrs d'avoir une place au printemps. C'était extrêmement problématique. Ce projet répond à cette question très importante en prenant en compte la mixité sociale.

Je conclurai en disant que, encore davantage que le premier degré, pour le second degré en France, nous avons un système « particulier ». Les communes sont obligées par la loi de soutenir l'enseignement privé sous contrat et l'État paie le salaire des enseignants de l'enseignement privé sous contrat. Nous avons trois gros établissements privés qui font concurrence à nos collèges. J'espère qu'à l'occasion de cette campagne présidentielle, ce débat sera également mené. Il y a de nombreuses autres possibilités. Des réflexions sont menées afin de mettre dans la sectorisation scolaire l'enseignement privé sous contrat. Ces débats doivent avoir lieu à l'occasion de cette campagne présidentielle et législative.

Aujourd'hui, nous avons ce projet. Saint-Vincent-de-Paul arrivera avec le logement puis l'école elle-même. Nous aurons donc très probablement un nouveau projet vers 2025 pour la sécurisation du second degré et nous pourrions aller plus loin.

M^{me} PETIT

Merci pour toutes ces interventions. C'est un sujet très important et très sensible. Je remercie Florentin d'avoir dit ce qu'il a dit sur l'attitude de l'opposition de s'abstenir ou ne pas participer au vote. Au moins, nous agissons et nous faisons avancer les choses. Ne pas arriver à se prononcer, voire d'assumer votre vote contre, est significatif.

Sur François Villon, nous avons eu des débats très importants avec la FCPE. Amine s'est déplacé dans les établissements scolaires pour présenter le projet aux parents, à chaque fois qu'on nous l'a demandé, au-delà des représentants élus délégués de parents d'élèves. Il était important d'arriver à les entendre et à les écouter sur le fait qu'ils ont envie de faire confiance à l'école publique et aux collèges publics. Cela a été le cœur de nos discussions et de ces nombreux allers-retours entre les principaux de collège, les représentants de parents d'élèves, le rectorat, la mairie et les services techniques de la DASCO qui ont énormément travaillé à répondre à chaque fois en argumentant et en donnant les chiffres de chaque changement de sectorisation.

Le raccourci fait par Éric Azière sur les logements sociaux et le collège François Villon n'est plus supportable. Quand on habite dans le parc privé ou dans le parc social, on a le droit de pouvoir aller dans l'école et le collège de son quartier. Sur le raccourci fait entre notre politique de logement et la sectorisation des collèges, dans le secteur de François Villon, les logements sociaux sont là depuis à peu près 60 ans. Les seuls logements abordables que nous avons mis en place sur ce quartier depuis 20 ans est le quartier Broussais où vous avez du logement intermédiaire et du logement étudiant. Il est inutile d'agiter ce chiffon qui ne représente rien. Il faut plutôt accentuer les moyens. Les parents d'élèves sont d'ailleurs en attente d'actes forts de la part du rectorat afin que nous n'ayons plus à négocier à l'euro près des enseignements et des financements pour une classe à horaires aménagés sur les enseignements artistiques, sur le sport, sur le renforcement des langues étrangères... Pour la cité scolaire François Villon, nous attendons beaucoup du rectorat et de la région Île-de-France afin d'avancer sur un projet pérenne sur cette cité scolaire.

Concernant le quartier François Villon, sur le papier, au niveau de la catégorie socioprofessionnelle, les élèves sont au niveau des autres collèges comme Alphonse Daudet ou Paul Bert. Il y a effectivement un évitement du collège François Villon. Mais sur le papier, si tous les élèves de sixième sectorisés sur François Villon allaient à François Villon, nous ne connaîtrions pas ce problème d'évitement. Nous voulons donc renforcer l'attractivité et les petits signaux de confiance qui permettront de ramener les familles vers les collèges publics de leur quartier.

Je voudrais remercier les principaux collèges qui nous ont toujours dit les choses, ce dont nous avons tenu compte pour la sectorisation présentée ici, et l'ensemble des parents d'élèves que nous continuerons à soutenir pour construire avec eux des projets d'établissement scolaire de qualité.

Cette solution ne fait pas entrer des ronds dans des carrés et nous n'aurons jamais l'unanimité sur ces sujets, mais cela permet à chacun et chacune de s'y retrouver et de progresser en attendant une nouvelle carte en attendant que nous puissions accueillir de nouveaux établissements scolaires dans le nord de l'arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 11

– 2022 DASCO 6 : Révision de la sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2022-2023

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 23 dont 1 pouvoir

Pour : 23 dont 1 pouvoir

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 1 dont 0 pouvoir

(E Azière)

– 2022 DFPE 17 : Subventions (313 717 euros) - avec conventions - à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Nous passons une série de délibérations sur la petite enfance. Cette délibération vise à soutenir et à reconduire les dispositifs dont nous avons déjà parlé, c'est-à-dire l'ouverture des crèches dans le cadre de la ville du quart d'heure le samedi matin.

Nous avons déjà ouvert la crèche des Mariniers. L'objet de la délibération est de verser une subvention de 1 400 euros pour l'ouverture tous les samedis matin de 10 à 12 h 00 avec des ateliers d'éveil artistique : éveil musical, éveil aux arts plastiques, éveil au langage, à la nature, éveil sensoriel mené par Môm'Didot.

L'autre association soutenue pour les samedis matin avec une subvention de 800 euros concerne la crèche de la garenne. Il s'agit de l'association « Jeu d'Enfant » qui s'inspire des méthodes d'art-thérapie et de dramathérapie pour renforcer les liens parents-enfants avec aussi des ateliers d'arts plastiques, de musique (comptines et berceuses), de danse-mouvement. Jeux et contes alterneront chaque semaine.

DÉLIBÉRATION N° 12

– 2022 DFPE 17 : Subventions (313 717 euros) - avec conventions - à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DFPE 19 : Subvention (120 154 euros), avenant n° 1 à l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit de la subvention de fonctionnement pour une crèche associative bien connue dans l'arrondissement, située au 11ter rue d'Alésia, d'un montant de 120 154 euros pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 13

– 2022 DFPE 19 : Subvention (120 154 euros), avenant n° 1 à l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DFPE 24 : Subvention (140 000 euros) et avenant n°1 avec l'association Cerep (Centre de réadaptation psychothérapique) (9^e) pour le multi-accueil situé 12 rue Carlos Fuentes (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit également d'une subvention de fonctionnement pour l'association Cerep de 140 000 euros pour la crèche collective de 25 berceaux qui va ouvrir rue Carlos Fuentes. Une partie des enfants accueillis présentent des traits autistiques. C'est une crèche spécialisée dans le handicap.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voulais simplement saluer cette initiative.

DÉLIBÉRATION N° 14

– 2022 DFPE 24 : Subvention (140 000 euros) et avenant n°1 avec l'association Cerep (Centre de réadaptation psychothérapique) (9^e) pour le multi-accueil situé 12 rue Carlos Fuentes (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DFPE 30 : Subventions (754 023,67 euros) - avec conventions pluriannuelles d'objectifs - à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

C'est une subvention qui concerne plusieurs directions de la Ville de Paris.

Elle soutient l'association "Florimont" qui a un rôle très important dans l'arrondissement. Du côté de la DFPE, il y a 103 500 euros pour le fonctionnement de la ludothèque et de l'action « Vidéado », 20 000 euros pour le fonctionnement de la Ludomouv citoyenne. Du côté de la DAE, il y a 2 500 euros pour l'accompagnement de la stratégie de l'association et 1 000 euros pour l'action « graines de 14^e ».

Florimont nous accompagne toujours. Vous voyez certainement deux fois par semaine le container de jouets devant l'école Simone Veil ainsi que les ateliers qui ont lieu rue Hippolyte Maindron pour les enfants et les adolescents.

M. ANTONELLI

Je voulais juste souligner le travail de l'association "Florimont" qui est une association centrale de notre arrondissement. Les chiffres de fréquentation des ludothèques, de plus de 2 000 visites sur l'année, prouvent à eux seuls l'utilité de ces subventions.

L'association agit pour la socialisation et l'amusement des enfants dans le quartier Pernety, mais également dans le reste de l'arrondissement. Leurs activités ont eu un très beau retentissement dans

le quartier cet été, sachant que ce quartier a besoin de choses positives et d'encadrement des enfants. Ce succès va être renouvelé cette année. Je pense qu'il va essaimer sur d'autres lieux dans ce quartier et ailleurs pour que les enfants se rencontrent et partagent des jeux de société.

DÉLIBÉRATION N° 15

– **2022 DFPE 30 : Subventions (754 023,67 euros) - avec conventions pluriannuelles d'objectifs - à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DASES 10 : Actions d'aide alimentaire à destination des personnes en situation de précarité. Conventions et Avenants. Montant : 306 500 euros**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

Ce projet de délibération s'inscrit dans la mobilisation de la collectivité parisienne en faveur de l'alimentation des personnes et familles les plus démunies. Comme nous le constatons depuis près de deux ans, les conséquences économiques de la pandémie ont fragilisé encore plus les publics déjà en situation d'exclusion et ont entraîné la précarisation d'une partie nouvelle de la population.

C'est pourquoi nous vous invitons à renouveler votre soutien aux associations et structures d'aide alimentaire de notre territoire qui sont quotidiennement aux côtés des personnes et familles plongées aujourd'hui dans d'importantes difficultés financières qui ont du mal à accéder à une alimentation suffisante et de bonne qualité.

Pour le 14^e, la délibération concerne le "Marché Solidaire", épicerie solidaire implantée dans notre arrondissement depuis 2011, qui propose des produits de qualité à faible coût en respectant la dignité et la liberté de choix des bénéficiaires orientés par les services sociaux.

En plus de son offre d'épicerie en libre-service, l'association propose un accompagnement individuel par le biais de sa conseillère en économie sociale et familiale qui organise des ateliers et des moments d'échange autour de l'alimentation. Par ses actions, elle lutte contre l'exclusion, favorise la mixité sociale, crée du lien social et participe au mieux vivre des usagers par l'éducation à la santé, la solidarité et l'accompagnement vers une insertion sociale.

Pour l'année 2021, les 45 bénévoles du "Marché Solidaire" se sont mobilisés afin d'assurer la continuité de l'aide apportée à 143 familles dans l'année et de réorganiser les activités de l'épicerie dans le respect des règles sanitaires. Pour l'année à venir, le "Marché Solidaire" prévoit de poursuivre et développer ses actions de partenariat, notamment pour assurer un circuit de ses invendus au bénéfice d'autres associations. L'association porte également un projet d'ateliers d'initiation à l'informatique et d'ateliers cuisine afin de sensibiliser les bénéficiaires à l'équilibre nutritionnel et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Afin de permettre au "Marché Solidaire" de poursuivre son action auprès des habitants et habitants du 14^e en difficulté, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 euros, correspondant à la reconduction du montant attribué en 2021.

M. LE DEZ

Je voulais dire quelques mots pour souligner l'extrême importance de ces épiceries solidaires parisiennes où vont malheureusement de plus en plus de personnes seules, des étudiants, mais aussi

des familles avec de jeunes enfants, fragilisés économiquement suite à cette pandémie qui ne fait que durer.

Notre groupe ne peut que se réjouir de ce soutien à l'association le "Marché Solidaire" qui accompagne chaque jour ses foyers d'arrondissement en situation de précarité en leur fournissant l'accès à des produits de première nécessité moins chère que par des circuits classiques. Malheureusement, une récente étude montre une hausse de plus de 9 % des fruits et légumes depuis le début de cette pandémie. Devant de telles constatations, l'association Marché Solidaire résume mieux que quiconque la situation. Elle parle d'un combat quotidien que vivent toutes ces personnes pour s'alimenter de façon décente et ainsi vivre dignement.

Je voudrais vraiment remercier cette équipe de bénévoles qui apporte un soutien et une véritable écoute chaleureuse, bienveillante et si précieuse aujourd'hui.

Notre groupe votera sans hésitation cette délibération en faveur de l'association le Marché Solidaire.

DÉLIBÉRATION N° 16

– **2022 DASES 10 : Actions d'aide alimentaire à destination des personnes en situation de précarité. Conventions et Avenants. Montant : 306 500 euros**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DAE 33 : Subventions (149 100 euros) avec trois associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville**

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M. MARCHAND

Comme vous le savez, le tissu associatif est un acteur majeur de l'insertion professionnelle dans les quartiers populaires, tout particulièrement dans notre arrondissement. La Ville de Paris et notre mairie sont impliquées au quotidien pour sécuriser financièrement ces associations et simplifier leurs démarches administratives. La sécurisation passe par la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs qui engagent les associations et les différentes directions de la ville. Trois CPO sont en cours. Nous devons fixer aujourd'hui la subvention de 2022.

Trois conventions ont pour objectif d'accompagner les publics fragilisés, et plus spécifiquement des femmes, vers l'insertion sociale et professionnelle. Ces trois structures sont ESPEREM, Femmes initiatives et ADAGE.

Je suis tout particulièrement attaché à ESPEREM du fait de son implantation dans notre arrondissement. Je me permets de vous rappeler qu'ESPEREM a une action de prévention, de compensation des risques sociaux et de solidarité auprès des publics divers. En effet, elle vient en aide aux enfants et aux adolescents, mais aussi aux adultes, aux familles en grande difficulté et aux femmes avec ou sans enfants en situation précaire aux victimes de violences.

Sur le 14^e, ESPEREM a développé le département insertion et formation. L'objectif est de permettre à toutes et à tous d'accéder à un mode d'existence autonome et de développer des compétences. À ce jour, deux actions sont concernées :

- 32 000 euros seront dédiés à l'accompagnement de femmes monoparentales et/ou victimes de réseaux prostitutionnels en situation de précarité. À ce sujet, ESPEREM nous a communiqué cette semaine des actualités. Afin de toucher un public toujours plus éloigné, ESPEREM développe des rapprochements via des kiosques et un atelier cuisine. Pour favoriser

la mixité au travail et des opportunités d'emploi pour les femmes, ESPEREM est en lien avec des employeurs dans les secteurs de la restauration, de l'entretien, de l'événementiel et de la sécurité, notamment en prévision des JO 2024.

- 10 000 euros seront consacrés à une action de sensibilisation et d'accompagnement vers les métiers du jardinage urbain.

Je vous invite à voter cette délibération qui porte sur un montant de 149 100 euros, dont 42 000 pour l'association ESPEREM.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Sans prendre position sur le bien-fondé des actions qui sont ici subventionnées, je ne sais pas combien de fois il faudra dire - et je ne m'adresse pas qu'à vous, Madame la Maire, mais aux services de la Ville de Paris - de bien vouloir développer une culture de l'évaluation de l'argent public qui est engagé. Cette association est subventionnée depuis des années. Nous n'avons aucun bilan des actions. Nous avons seulement une description du projet pour cette année. Ce n'est pas la première année que l'association intervient dans le 14^e et elle est largement subventionnée.

Je ne remets pas en question le bien-fondé de l'association, mais il n'est pas possible, en tant qu'élus, que nous n'ayons aucune connaissance par des documents de la mairie au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris de l'évaluation des actions entreprises.

Nous avons souvent réclamé le montant des subventions antérieures. Je vous invite à vous reporter à ce tableau des subventions antérieures de la Ville de Paris. Je lis sur 2021 le nombre de délibérations au titre desquelles cette association a été subventionnée. Si je fais le total des sommes, pour 2021, nous arrivons à un total autour de 600 000 euros. Je pense que ce n'est pas exact. Mais alors pourquoi tous ces chiffres sont-ils mentionnés et inexacts ? Cette association a-t-elle perçu 600 000 euros en 2021 ? Si ce n'est pas le cas, combien a-t-elle perçu ?

Je préfère que nous nous abstenions sur ce type de délibération, car nous n'avons pas les moyens de faire notre travail.

M. VILLANI

La présentation a répondu à certaines de mes interrogations.

M. MARCHAND

Je comprends parfaitement l'intérêt de suivre les performances ou en tout cas les résultats sur le terrain des sommes attribuées. Je ne connais pas parfaitement le tableau, Mme Carrère-Gée. Il serait bon que nous ayons un échange sur le sujet. Je vais étudier avec grande attention la somme que vous citez et je propose de faire une réponse ultérieure pour clarifier la situation. Nous avons des relations extrêmement proches avec ESPEREM. Je pense que nous n'aurons pas de difficultés à avoir des précisions de leur part quant à leurs sorties positives et aux réussites qu'elles ont sur le terrain.

DÉLIBÉRATION N° 17

– 2022 DAE 33 : Subventions (149 100 euros) avec trois associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 25 dont 1 pouvoir

Pour : 25 dont 1 pouvoir

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DEVE 5 : Dénomination « allée Félicie Hervieu » attribuée à l'allée centrale du square de l'Abbé Lemire situé 78, rue Vercingétorix (14^e)

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PARISOT

Il nous est donné ce soir la possibilité de rendre hommage à la militante sociale Félicie Hervieu en attribuant son nom à une allée du square de l'Abbé Lemire situé dans le quartier Plaisance. Le choix de ce site n'est pas le fruit du hasard, car l'Abbé Lemire œuvra dans le même sens que Félicie Hervieu.

C'est l'allée centrale de ce jardin, situé rue Vercingétorix, ouvert au public en 1983 qui a été retenue pour l'hommage à cette femme en 1840 dans les Ardennes.

Sage-femme, faute de n'avoir pu devenir médecin puisque femme, Félicie Hervieu s'établit à Sedan avec son mari pour y fonder une manufacture textile. Après le décès de son mari en 1896, cette mère de sept enfants prendra provisoirement la tête de la société familiale afin d'aider ses enfants à prendre en main la gestion de l'entreprise.

Nous sommes à la fin du XIX^e siècle, la révolution industrielle bouleverse l'économie et la société française amenant des populations rurales à venir s'installer près des industries pour trouver du travail. Comme nous le savons, cette population ouvrière vit souvent dans des conditions difficiles. Malgré l'aide qu'elle apporte, Félicie Hervieu s'aperçoit que sa charité n'améliore guère les conditions des familles. Elle propose alors une nouvelle forme d'assistance qui va aider les familles à se responsabiliser en apprenant à économiser en plaçant de l'argent tous les mois sur un compte d'épargne. Concrètement, si la famille place 3 francs, Félicie Hervieu ajoute 6 francs. À la fin de l'année, la famille dispose ainsi de 108 francs. Leur bienfaitrice les encourage alors à louer un champ et à le cultiver afin de mieux se nourrir.

Encouragée par le succès, elle crée une association, « l'Œuvre pour la reconstitution de la famille », afin d'étendre à davantage de personnes des modes d'assistance novateurs qui passent par la formation, l'épargne et la mise à disposition de jardins. L'association reçoit notamment le soutien du directeur général de l'Assistance publique de Paris.

Au printemps 1893, les ressources de l'association lui permettent de mettre à la disposition de 27 familles une superficie totale de 14 000 m² de jardins, ce qui ne manque pas de faire rêver les lieux en charge des jardins partagés que je suis.

L'idée forte et altruiste de Félicie Hervieu est qu'il faut substituer à l'aumône des aides permettant à chaque famille de retrouver autonomie, confiance et fierté. « Une forme nouvelle d'assistance par le travail », c'est ainsi que le journal *Le Temps* en 1895 intitule son article dédié aux réalisations sociales de Félicie Hervieu, notamment les jardins ouvriers, terme imaginé par le Docteur Lancry ami de l'Abbé Lemire qui créera, en 1896, la « Ligue du coin de terre et du foyer ». L'Abbé espère encourager le développement des jardins ouvriers dans lesquels il voit un moyen efficace de combattre certains des maux qui touchent les ouvriers, car ils apportent complément alimentaire et loisirs au grand air.

Je vous remercie de votre attention sur cette délibération qui permet d'honorer Félicie Hervieu, surtout connue pour avoir mis en place de nouveaux modes d'assistance aux familles ouvrières remplaçant la charité, et vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. GUENANEN

Je voulais intervenir sur cette délibération pour insister sur un autre point : la dénomination des rues et des espaces publics comme occasion de rendre hommage à des personnes célèbres et en particulier à des femmes. Depuis 2014, la proportion des voies parisiennes qui portent des noms de femmes a doublé. Si nous ne pouvons pas encore nous satisfaire de ce chiffre, je rappelle qu'une commission de dénomination des rues a été créée et travaille avec les mairies d'arrondissement pour augmenter la proportion de rues portant des noms de femmes qui ont marqué la vie parisienne.

M. VILLANI

Je me réjouis de ce choix remarquable en tout point qui célèbre une femme engagée, qui célèbre les valeurs de partage et de solidarité, qui célèbre les jardins et qui célèbre si le beau métier de sage-femme, dont nous savons combien il est peu valorisé et reste dévalorisé par rapport aux métiers de la santé en général de façon fort injuste.

DÉLIBÉRATION N° 18

– **2022 DEVE 5 : Dénomination « allée Félicie Hervieu » attribuée à l’allée centrale du square de l’Abbé Lemire situé 78, rue Vercingétorix (14^e)**

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l’unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DDCT 2 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d’objectifs**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Je présente cette délibération qui vise à soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d’objectifs.

Les deux associations concernées par cette délibération sont l’association APASO qui a pour action de mener des permanents juridiques à destination des habitants des quartiers Politique de la Ville et l’association Le Moulin qui a pour action d’accompagner les plus jeunes dans leur scolarité, de mener des activités extrascolaires au sein de ses locaux, de mener des ateliers linguistiques et sociolinguistiques, notamment avec les familles du quartier et de les soutenir dans la parentalité.

Les subventions proposées pour APASO sont à hauteur de 4 500 euros et pour Le Moulin à hauteur de 29 000 euros.

M. ANTONELLI

Je voudrais encore souligner le rôle indispensable des associations dans notre arrondissement dans les moments extrêmement difficiles que nous connaissons tous. Elles aident les plus démunis d’entre nous et œuvrent pour le maintien d’un cadre de vie harmonieux dans l’arrondissement. J’aimerais souligner encore une fois le rôle indispensable des milliers de bénévoles qui donnent de leurs savoirs, de leurs expertises, mais surtout de leur temps au profit des autres. Nous en avons beaucoup besoin et nous appelons à de nouveaux bénévoles, car les associations ont besoin de renouvellement.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Au risque de me répéter, je voudrais dire que nous nous abstenons sur ce projet de délibération non au regard des actions de ces associations, mais au regard de l’indigence des informations qui nous sont fournies. On nous dit qu’il s’agit de sécuriser dans la durée les subventions à ces associations via des conventions pluriannuelles, ce qui est également un objectif tout à fait souhaitable. Quand nous regardons le document qui recense les conventions ou les avenants à des conventions pour ces associations, pour les deux associations subventionnées dans le 14^e, nous n’avons pas le texte de la convention pluriannuelle alors qu’elle existe pour certaines associations d’autres arrondissements. Il en est de même dans les présentations des actions des associations. Il n’y a aucune évaluation des actions entreprises.

Sur le montant des subventions, sur le rappel des subventions antérieures de la Ville afin que les élus puissent évaluer sur une année le montant total des subventions et les différentes directions de la Ville sur les budgets desquels sont accordées les subventions. Pour 2021, pour cette association, nous sommes autour de 200 000 euros. Ce total est-il inexact ? S'il ne l'est pas, pourquoi le montant exact n'est-il pas mentionné ?

Madame la Maire, pourriez-vous faire une demande aux services de la Ville de Paris ? Les élus de tous bords politiques ont droit à l'information. Ce niveau d'information n'est pas digne. Nous voterions bien volontiers ces subventions, mais nous ne remplirions pas notre mission.

M. VILLANI

Tout en ayant un a priori très positif sur les objectifs et les implications de ces associations, j'ai également ressenti le besoin d'informations complémentaires sur les actions menées par les associations comme Le Moulin. Serait-il possible d'avoir de plus amples informations, même à une date ultérieure si cela est nécessaire ?

M. GHANEM

Concernant les montants, si vous allez sur Paris Asso, les conventions pluriannuelles d'objectifs sont indiquées. Sur notre application de délibérations, elles sont parfois manquantes, mais nous pouvons les retrouver sur *Paris Asso* et je peux vous les transmettre sans aucun souci dès demain.

Concernant les demandes d'informations complémentaires de M. Villani, je peux détailler davantage les actions mises en place. Le Moulin fait un accompagnement à la scolarité toute l'année 2022 quatre fois par semaine de 16 heures 30 à 19 heures dans ses locaux au pied du Moulin de la Vierge. Il y a des aides aux devoirs, mais également des ateliers ludoéducatifs autour de la lecture, de l'informatique...

Il y a un club enfants et un espace jeunes pour tous les publics afin d'accueillir les plus jeunes qui viennent parfois avec leurs parents, mais également les jeunes élèves d'élémentaire et collégiens, voire des lycéens. Ils le font deux fois par semaine, toute la semaine surtout pendant les périodes de vacances scolaires, car il y a un fort besoin d'activités pour que ces jeunes puissent s'occuper, apprendre et développer leur créativité autour de moments de socialisation.

Pour les activités linguistiques et sociolinguistiques, ces ateliers s'adressent notamment aux primo arrivants en France ainsi qu'aux personnes n'ayant pas forcément de bases solides en français. Il s'agit d'ateliers de conversation permettant de s'enrichir mutuellement, d'échanger et de les faire progresser.

Il y a aussi un atelier de soutien à la parentalité avec des temps d'échange, des activités avec les parents, mais aussi les enfants pour permettre notamment de répondre à certaines problématiques, de renforcer la cohésion familiale et d'apaiser les relations dans le quartier.

Il y a des permanences afin d'aider les habitantes et les habitants dans leurs problématiques administratives avec une aide sur toutes les démarches qui peuvent parfois être compliquées. En France, nous ne sommes pas tellement à envier du point de vue des démarches administratives.

Il y a des activités autour de la santé, notamment en direction des femmes. En collaboration avec l'atelier santé ville, des actions sont mises en place pour aider les femmes du quartier dans leur vie quotidienne et sur des sujets personnels et familiaux avec des partages d'expériences.

DÉLIBÉRATION N° 19

– **2022 DDCT 2 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 24 dont 1 pouvoir

Pour : 24 dont 1 pouvoir

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 6 dont 1 pouvoir

– 2022 DDCT 10 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (163 200 euros) à 54 associations pour le financement de 55 projets dans les quartiers populaires (1^{re} enveloppe)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cette délibération concerne l'appel à projets Politique de la Ville qui finance un certain nombre d'associations.

Pour le 14^e, nous proposons pour la première enveloppe attribuée dans le cadre de cet appel à projets cinq associations :

- "Le Temps des mots" : à hauteur de 2 000 euros pour une reconduction autour d'un atelier de sociolinguistiques dédié aux femmes immigrées qui propose notamment une initiation de la découverte des espaces publics, mais également une maîtrise de la langue française.
- "Ma Partition de vie" : une subvention de 2 000 euros pour un projet d'échange des habitants du quartier à la découverte des cultures et des cuisines du monde, mais également de la cuisine française pour créer du lien social.
- L'association "Œuvre participative" : le projet est de faire une œuvre participative dans l'espace public pour créer une grande fresque collective et éphémère.
- L'association "Yachad" : la subvention est à hauteur de 1 000 euros. Cette association a pour projet de faire de la médiation sociale et culturelle en direction des femmes isolées du quartier. Dans le quartier Politique de la Ville du 14^e, près de la moitié des familles sont des familles monoparentales.
- L'association "ARTMELE" a pour projet la lecture et l'échange de livres pour favoriser le lien entre les habitants.

Comme il s'agit de reconductions, ce sont des projets que nous connaissons bien, qui fonctionnent très bien et qui sont très importants pour le quartier Politique de la Ville et les habitants.

Pour cette première enveloppe, le total est de 8 500 euros pour le 14^e.

M. AZIÈRE

Un rapport de l'APUR montre une accentuation des écarts socio-économiques entre le quartier prioritaire du 14^e et le reste du territoire parisien. Cela légitime cette subvention et le rôle que ces associations méritantes auront à faire. Je salue le travail des associations et en particulier de leurs nombreux bénévoles. Il faut faire attention à ce constat fait sur les écarts socio-économiques sur certains quartiers du 14^e en comparaison du reste du territoire parisien, y compris du 14^e arrondissement, qui ont des causes. En dehors des familles monoparentales qui représentent un pourcentage important, ceux qui m'inquiètent le plus sont les jeunes qui sont nombreux en situation de non-emploi (plus en étude ou en formation). Cela devrait nous amener à des actions plus importantes que 8500 euros aux associations. S'il y a une accentuation des écarts socio-économiques, c'est sur le temps dont vous êtes comptables, Madame la Maire et plus largement l'équipe municipale parisienne. On aurait par rapport à ces quartiers avec une politique du saupoudrage de subventions.

Je voterai évidemment cette délibération qui est une façon désespérée d'essayer de faire sortir ces quartiers de la situation de marginalité dans laquelle ils se trouvent.

M. VILLANI

Ce sont des associations importantes sur un sujet absolument crucial. Nous connaissons leur investissement. J'ai une pensée particulière pour la belle association "Yachad". Mon interrogation concerne la faiblesse des subventions. Nous sommes sur des missions importantes. Est-il bien raisonnable de se limiter à des montants autour de 1 000-2 000 euros ?

M. LETISSIER

Au nom du groupe écologiste, je voudrais me réjouir de ce type d'appel à projets Politique de la Ville dont la force est qu'ils sont portés par un grand nombre d'acteurs et pas seulement la Ville elle-même : l'État, la région, les bailleurs, la préfecture, Pôle emploi. Cela prouve qu'il y a une volonté commune et une mobilisation pour ces quartiers. Je veux réaffirmer l'importance des conventions pluriannuelles d'objectifs construites en parallèle de ces appels à projets. C'était l'objet de délibération précédente. Cela donne de la visibilité aux structures et leur permet de s'ancrer davantage dans le temps et de renforcer le lien avec les habitants.

Je voudrais revenir sur la question de l'augmentation des inégalités entre ce territoire et le reste de la Ville de Paris. Je voudrais inviter M. Azière à bien lire les données. Nous sommes dans un contexte où nous avons connu une crise économique liée à la pandémie et un certain nombre de politiques ces dernières années sur les salaires et les revenus qui ont affaibli en particulier les catégories populaires. Si vous regardez les chiffres, c'est très clair. La crise a encore plus creusé ces inégalités entre les quartiers populaires et le reste de la société. L'État et le gouvernement que vous défendez, M. Azière, ont agi durant la crise par les dispositifs de chômage partiel pour préserver l'emploi, mais il n'y a pas eu de dispositifs pour lutter contre les inégalités ces dernières années. Avant, il n'y a pas eu de dispositifs forts fiscaux, il y a eu un affaiblissement des services publics. Cela aboutit à creuser encore plus les inégalités sociales. Une Ville a des compétences, elle n'a pas toutes les compétences, M. Azière. Si nous avons beaucoup plus de moyens financiers, si l'État cessait de demander sans cesse à la Ville de Paris de contribuer toujours plus à la péréquation territoriale sans la doter à hauteur de ce qu'elle mériterait compte tenu de ces problématiques sociales quand l'État préfère doter davantage des communes qui en ont peut-être moins besoin au vu de leur composition sociale, nous sommes en droit de pointer un certain nombre d'éléments.

Concernant la droite, je voudrais demander à Mme Carrère-Gée si elle souscrit aux récents propos de sa candidate. La seule parole qu'elle a eue sur les quartiers populaires est de vouloir « ressortir le Karcher » pour nettoyer les quartiers. Mme Carrère-Gée, vous avez une culture de l'évaluation. À chaque délibération, vous nous dites qu'il faut évaluer. Évaluez-vous la portée de ce type de propos ? Pensez-vous qu'ils ont des conséquences positives dans la manière dont on résout un certain nombre de fractures dans notre pays, y compris des questions de sécurité ? La dernière personne qui a utilisé ce mot de Karcher est un président de la République. Il a baissé les effectifs de police et n'a pas été réélu. Il faudrait peut-être avoir cette culture de l'évaluation de votre côté. J'ajoute que vous choisissez toujours les conseils en séance publique, Conseil d'arrondissement et Conseil de Paris, pour demander des précisions microscopiques sur des tableaux. Vous avez les délibérations en avance. Tous les adjoints ici présents seront ravis de répondre à vos questions si vous les sollicitez de manière un peu plus professionnelle en amont des séances plutôt que d'attendre le dernier moment pour les prendre à témoin et faire des coups politiques. Ce serait plus professionnel. Vous donnez tout le temps des leçons de professionnalisme, mais il y a des manières plus professionnelles d'aborder le travail entre opposition et majorité, notamment quand on souhaite des informations plus précises.

L'action de la municipalité sur ces quartiers Politique de la Ville est forte. Dans le 14^e arrondissement, nous avons eu ces dernières années un certain nombre de grands investissements : la promenade Nardal, le conservatoire, le soutien sans faille à des associations qui sont là et jouent un rôle majeur avec leurs moyens pour trouver des réponses à un tissu social extrêmement fragilisé par des politiques économiques sur les salaires, les revenus, les patrimoines qui font de gros dégâts dans notre pays. Que ce soient les libéraux soutenant Mme Péresse ou le gouvernement sortant que soutient Éric Azière, vous êtes comptables de ces indicateurs. Au plan municipal, nous mettons le maximum de moyens sur ces quartiers pour arriver à trouver des solutions.

M. GHANEM

Je vais essayer de mieux contextualiser les choses. Quand on voit les montants, on peut se dire que ce n'est pas très important. 8 000 euros, ce n'est pas très élevé pour des sujets aussi importants que ceux évoqués. Pour vous répondre, il ne s'agit pas des seules subventions à ces associations. Ce sont des subventions de complément. La Politique de la Ville a pour objectif d'essayer de résorber les inégalités entre les territoires. Il y a donc une enveloppe particulière que nous utilisons dans le cadre de cet appel à projets pour financer des projets supplémentaires. Ce sont donc des projets supplémentaires que ces associations mettent en place.

Quand nous parlons des associations citées, elles font déjà beaucoup de choses avec des financements classiques, de droit commun. Elles ont des financements de la Ville, de l'État, de la

CAF, etc. En plus, au niveau de la ville, nous apportons quelque chose de supplémentaire pour qu'il y ait encore plus d'action dans ces quartiers. C'est pourquoi les montants ne sont pas forcément très importants.

En plus, cet appel à projets a différentes enveloppes. Aujourd'hui, je présente la première enveloppe qui a pour objectif de présenter quelques projets que nous connaissons déjà. Il est donc plus facile de les voter, car nous sommes sûrs de leur qualité des actions réalisées. Nous avons ce critère d'évaluation cher à Mme Carrère-Gée.

Pour les autres projets, nous prenons plus de temps afin de bien les étudier et les choisir. Pour la deuxième enveloppe, il y aura beaucoup plus de projets et les subventions sont beaucoup plus importantes.

Dans le contexte de crise économique que nous connaissons, la Ville de Paris subit également la crise de plein fouet. Les budgets des différentes directions sont très souvent touchés. Ce n'est pas le cas de la Politique de la Ville, car nous faisons un effort sur cela. Pour nous, il est important de maintenir cette aide en particulier à ceux qui en ont le plus besoin. La Politique de la Ville, c'est agir en faveur de ceux qui ont le moins pour faire en sorte de résorber les inégalités.

Je vais maintenant répondre à M. Azière. Vous avez parlé de ce quartier en particulier en disant qu'il y avait des causes, etc. Je suis totalement d'accord avec vous. Il y a des causes. Elles sont simples. Un rapport de l'OCDE de 2018 qui disait que pour les personnes faisant partie des 10 % les plus pauvres d'un pays, il fallait six générations pour sortir de la pauvreté - non pas pour atteindre les hautes classes, mais pour atteindre le niveau moyen du pays. La Politique de la Ville créée dans les années 70 pour répondre à ces problématiques qui sont apparues dans des quartiers en particulier de France est importante pour nous. Au niveau de la Ville, nous soutenons cela.

Je terminerai en disant que nous faisons beaucoup de choses. Avec Madame la Maire, nous souhaitons la labellisation « cité éducative » pour la cité scolaire François Villon. C'est avec ces actions que la Politique de la Ville permettra de résorber ces inégalités.

DÉLIBÉRATION N° 20

– **2022 DDCT 10 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (163 200 euros) à 54 associations pour le financement de 55 projets dans les quartiers populaires (1^{re} enveloppe)**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 30 dont 2 pouvoirs

Pour : 30 dont 2 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **14 2022 02 : Choix de la gestion par marché public pour les centres Paris Anim' Angel Parra et Marc Sangnier dans le 14^e arrondissement**

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

M^{me} GHAI

Les centres Paris Anim' Angel Parra et Marc Sangnier sont actuellement gérés dans le cadre d'une convention de délégation de service public qui arrive à échéance le 31 août 2023.

Pour information, les réseaux centres Paris Anim' s'attachent à garantir aux Parisiens en particulier aux plus jeunes une offre d'activités et d'informations de qualité accessibles et réparties sur l'ensemble du territoire.

Les éléments de bilan 2019-2020 relatifs à la gestion de ces équipements mettent en lumière le fait que les recettes perçues au titre des activités organisées couvrent en moyenne 23,3 % des charges

d'exploitation du service public. Or, la crise sanitaire a mis en lumière un risque d'exploitation substantiel supporté par le délégataire, soumis à des restrictions d'activités. Un travail en commun est en cours avec les services de la Ville afin de repenser le modèle économique de ces centres fragilisés par la crise sanitaire.

Je vous redemanderai donc de bien vouloir en délibérer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci pour cet effort d'information des élus à l'appui de ce projet de délibération puisque nous avons un chiffre au dixième de % près : 23,3 % des charges couvertes par les recettes. L'ennui est que nous ne connaissons ni les charges ni les recettes. Florentin Letissier vous a sans doute posé des questions pour connaître à la fois le montant des charges et des recettes.

Nous nous doutons que la crise sanitaire a affreusement impacté la situation financière de ces centres. Nous aimerions juste savoir à quelle hauteur. C'est une demande simple. Si vous y répondez, nous pourrions voter cette délibération. Sinon, nous nous abstiendrons comme d'habitude. Justifier le choix du passage de la DSP au marché public en disant que c'est parce que le délégataire est confronté à une situation financière très difficile sans donner le moindre chiffre est inouï.

M. Letissier, qu'aurais-je dû faire ? Aurais-je dû prendre ma plume et vous écrire en vous demandant les détails ? Vous auriez dû faire pareil et, vous, vous êtes responsables de la gestion de cette Ville. Vous êtes responsables ! Connaissez-vous les chiffres, M. Letissier ? Allez-vous voter sans connaître les chiffres ? Si vous votez sans connaître les chiffres, je pense que vous ne faites pas votre travail.

M. AZIÈRE

Mes réticences sont les mêmes que celles de Mme Carrère-Gée considérant ces deux centres Paris Anim' et Marc Sangnier... En plus, Marc Sangnier est une référence pour un centriste.

Pour dire les choses clairement, je ne comprends rien à la délibération. Je ne comprends pas ce que l'on reproche à la gestion précédente. Je ne comprends pas quelle influence la crise sanitaire a eue réellement sur le bilan 2019-2020 sachant qu'elle est arrivée en mars 2020. J'ai l'impression que derrière les mots et l'absence de motifs, il y a quelque chose de plus lourd qui pourrait ressembler à un jugement vis-à-vis du conseil d'administration sortant, voire même un sentiment de sanction sur la gestion des administrateurs. Il y a là quelque chose qui manque totalement de clarté. C'est dans ce souci de transparence que je réserve mon vote aux éclairages que vous voudrez bien apporter dans votre réponse.

M^{me} GHAI DI

Actuellement, je n'ai pas les éléments pour vous répondre. Je vous les transmettrai volontiers.

M^{me} PETIT

Pour celles et ceux qui sont au Conseil de Paris, cette question a été largement abordée sur la spécificité entre les modes de gestion entre les différents centres d'animation et sur l'agilité d'un choix d'un mode de gestion plutôt que d'un autre pour arriver à développer un projet d'éducation populaire, un projet tourné en direction de la jeunesse et un projet tourné en direction d'un quartier. Un des éléments du bilan que nous avons pu tirer est justement une différence entre le mode de gestion de la délégation de service public et du marché. Nous avons pu constater que les difficultés étaient plus importantes quand nous étions en mode de gestion DSP. Par ailleurs, cela permettait aussi de réinterroger un cahier des charges. C'est le travail qui va être mené au début de cette année. Il s'agit de choisir le mode de gestion de ces deux futurs centres Paris Anim'.

Il ne s'agit en aucun cas d'une remise en cause de la gestion par l'association actuelle, car ce sont des procédures très encadrées d'appel à la concurrence. Nous pouvons d'ailleurs regretter que les associations soient mises en concurrence pour la gestion de ce type de lieu, mais c'est la loi de la commande publique et des collectivités.

Il n'y a rien d'autre à ajouter, car là il s'agit de choisir le mode de gestion par marché public. Nous reviendrons ensuite sur le cahier des charges. Dans un an ou un an et demi, nous reviendrons sur le choix du futur gestionnaire. Comme cela passe en commission d'appel d'offres, tous les groupes politiques du Conseil de Paris sont représentés et donc toutes les informations sont largement partagées.

DÉLIBÉRATION N° 21

– **14 2022 02 : Choix de la gestion par marché public pour les centres Paris Anim' Angel Parra et Marc Sangnier dans le 14^e arrondissement**

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.
Suffrages exprimés : 29 dont 2 pouvoirs
Pour : 24 dont 1 pouvoir
Contre : 5 dont 1 pouvoir
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)
Abstention : 1 dont 0 pouvoir
(E Azière)
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 SG 3 : Signature de deux conventions de versement de subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (Piscine Didot, dans le 14^e, et Piscine La Plaine, dans le 15^e)**

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

M^{me} GHAI

Il s'agit de la signature de deux conventions de versement de subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain d'un montant de 512 791 euros pour le 14^e pour la piscine Didot.

Cette convention vise à soutenir et favoriser la réalisation de projets d'investissement portés par les communes et les établissements publics territoriaux. La piscine Didot a une dimension métropolitaine, car elle est fréquentée par des usagers des territoires de Vallée Sud - Grand Paris et de Grand Paris Seine Ouest.

Le projet d'amélioration de la performance énergétique de la piscine Didot contribuera à la transformation écologique et à la résilience de notre territoire conformément aux ambitions du Plan Climat, Air, Énergie Métropolitain et de Paris ainsi qu'au Plan Nager de la Ville. Il consistera à rénover ses installations techniques et à réduire ses consommations énergétiques et d'eau.

La modernisation de cet équipement repose sur des dispositifs innovants comme la récupération des calories des eaux de renouvellement pour le préchauffage de l'eau de baignade, une centrale de traitement de l'air avec récupération optimisée via les dernières technologies du titulaire du contrat Engie Solution.

Dans le 14^e, nous avons une nouvelle piscine porte d'Orléans, la piscine Brulé, qui bénéficie de l'excellence énergétique européenne avec une baisse de 40 % de la consommation énergétique. Nous espérons que Didot sera pareil.

M. RABADAN

On me donne l'occasion de saluer une délibération qui va nous permettre de rénover une piscine qui en a besoin, comme beaucoup d'établissements, ainsi que d'apporter une réponse à M. Azière sur la piscine Aspirant Dunand qui a causé quelques soucis ces derniers temps, depuis deux mois.

Depuis le 11 novembre, il y a eu trois pannes successives liées à une chute de la température à 22° alors qu'elle est normalement à 27°, ce qui est dû à l'arrêt d'un ballon. Le prestataire de services n'a pas dit être en capacité de le remplacer. Il a donc fallu changer de prestataire et en prendre même deux pour changer les résistances. Dans le même temps, il y a eu un arrêt de la ventilation dans le hall bassin et plusieurs semaines d'attente pour récupérer la pièce adéquate sachant que la crise sanitaire n'arrange pas le bon fonctionnement des services et l'approvisionnement qui pose un problème. Enfin, les deux pompes de relevage successivement ont inondé le deuxième sous-sol et entraîné la fermeture de la piscine.

La communication sur site n'a peut-être pas été excellente. Toutefois, la direction a informé les services centraux en temps réel sur la fermeture qui apparaît sur le site Internet sans pouvoir,

malheureusement, se projeter sur une réouverture avec une date précise. Comme je vous le disais, c'est en attente de certaines pièces qui mettaient beaucoup trop de temps à arriver. Je m'en suis surpris moi-même, car j'ai eu beaucoup de remontées du terrain. J'ai donc demandé une communication du service et une information plus complète sur site expliquant pourquoi les pannes répétées ont amené un certain nombre de mécontentements et une frustration des usagers qui venaient sur place sans avoir eu l'information par ailleurs. L'ensemble des associations attributaires de créneaux à la piscine Aspirant Dunand ont été prévenues en temps réel de l'ensemble de ces dysfonctionnements.

La piscine a enfin rouvert le 15 janvier après une période beaucoup trop longue que nous espérons derrière nous et qui a engagé la facture et le règlement de 70 000 euros de prestations supplémentaires par rapport à l'ensemble des travaux qu'elle nécessite (et d'autres sont en cours sur le sujet).

Par ailleurs, nous conserverons le même taux que lors de la précédente mandature sur le Plan Nage à Paris. Ce plan unique à 150 millions d'euros de la dernière mandature sera renouvelé. Malgré les contraintes financières et la crise financière qui nous frappe, nous allons conserver cet investissement nécessaire. Nous allons augmenter de 9 % les taux d'équipement aquatique à Paris. Nous l'avons augmenté de 17 % depuis 2001. Il est à noter que certaines piscines ont des rénovations très lourdes, car elles n'avaient pas forcément été très bien entretenues.

Nous continuons également à développer les baignades estivales. Le 14^e pourra en bénéficier dès cette année lors des prochaines vacances.

Ce programme ambitieux de 150 millions d'euros sera renouvelé lors de cette mandature pour permettre la création de nouvelles piscines et l'entretien du parc qui est très important. Nous n'avons pas toujours reçu le soutien nécessaire notamment pour pallier la crise sanitaire et la perte d'exploitation, car nous avons maintenu l'ensemble des équipements ouverts durant toute la période Covid sans avoir de compensation de l'État. Malgré cela, nous gardons l'ambition d'offrir un parc de piscines en souffrance, car il est très utilisé, et nous continuerons à l'entretenir avec détermination pour offrir la capacité à un meilleur savoir nager qui progresse à Paris, mais qui a encore besoin d'un maximum d'équipements ouverts sur la durée.

DÉLIBÉRATION N° 22

– **2022 SG 3 : Signature de deux conventions de versement de subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (Piscine Didot, dans le 14^e, et Piscine La Plaine, dans le 15^e)**

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	30 dont 2 pouvoirs
Pour :	30 dont 2 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– **2022 DVD 14 : Protocole transactionnel avec l'ayant droit du concepteur de la fontaine Shamaï Haber**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Cette dernière délibération concerne le projet de forêt urbaine de la place de la Catalogne avec ce protocole d'accord avec l'ayant droit du concepteur de la fontaine Shamaï Haber, Mme Béatrice Haber.

Depuis le début de l'élaboration et la conception du projet, nous avons eu des discussions avec elle. À la suite de nombreux échanges, la Ville est arrivée à un protocole d'accord qui va nous permettre

de commencer le projet et par conséquent de déposer la fontaine. Vous avez pu en prendre connaissance dans les documents qui étaient avec la délibération.

Je rappelle quelques éléments de ce protocole :

- Un montant de 70 000 euros afin que Mme Haber puisse financer la mise en valeur de l'œuvre artistique de son père, que ce soit pour une exposition, l'élaboration d'un catalogue ou d'autres actions. Ces actions devraient d'ailleurs être justifiées auprès de la ville.
- La réalisation sur la place d'un mur commémoratif au nom de la fontaine Le Creuset du temps. Les propositions de Mme Haber pourront être prises en compte, mais devront être formulées d'ici le 31 mars de cette année puisque la conception du projet avance bien.
- La statue qui est dans le jardin du Moulin de la Vierge va être restaurée et déplacée sur le site de la place de Catalogne afin de l'intégrer au projet final de forêt urbaine. J'en profite pour dire que nous sommes en train d'entamer la concertation et la discussion notamment avec les habitants du quartier et autour du square sur la reprise en main du jardin du Moulin de la Vierge et sa restructuration.
- Le fait de nommer une partie de la place de Catalogne au nom de Shamaï Haber. Il y a la proposition d'une promenade Shamaï Haber. Nous verrons en fonction de la conception du projet.
- Le prêt par la Ville de Paris des œuvres les moins monumentales, donc les plus faciles à déplacer, qui sont dans les collections de la Ville pour l'organisation éventuelle d'expositions que Mme Haber souhaiterait organiser.
- En plus des plaques actuelles, nous allons installer des QR codes expliquant davantage l'œuvre de Shamaï Haber.

En contrepartie, il y a l'acceptation par Mme Haber du fait que la fontaine soit déposée et qu'elle s'engage avec nous pleinement dans le projet de forêt urbaine place de Catalogne.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous sommes mal à l'aise avec ce projet de délibération.

J'avais fait voter il y a deux ans par le Conseil de Paris un vœu visant à redonner vie à la place de Catalogne. La Maire de Paris s'était engagée à lancer des études techniques pour savoir dans quelles conditions la fontaine pouvait être remise en état. En effet, cette fontaine à l'arrêt depuis des années est sinistre et la place ne vit pas. Je n'ai jamais vu ces études. Elles existent peut-être, mais elles n'ont pas été portées à la connaissance des élus. C'est un premier point qui me gêne beaucoup. Le besoin de végétalisation est indispensable, mais je ne peux pas croire que le choix de la place de Catalogne pour faire une forêt urbaine soit justifié par le fait que Mme Hidalgo n'a trouvé aucun autre endroit à Paris où creuser soit aussi facile. Nous aimerions donc avoir les études techniques que la Maire de Paris s'est engagée à faire à la suite du vote de mon vœu au Conseil de Paris. La majorité de Mme Hidalgo avait voté pour. C'est suffisamment rare pour être souligné, mais il y avait un contenu dans le vœu et il serait bon qu'il soit respecté.

Deuxième point, nous aimerions savoir comment a été évalué le montant de 70 000 euros pour une œuvre artistique. Nous sommes très mal à l'aise de l'engagement que vous demandez à cette dame de ne pas s'exprimer en public. C'est vraiment très gênant.

Quand nous aurons des projets de délibération sur cette forêt, nous reviendrons également sur les risques qu'elle nous paraît présenter. Nous sommes pour la végétalisation de la place, mais nous reparlerons de la forêt urbaine avec la densité promise, les questions de sécurité dans les squares avoisinants et les problèmes de circulation.

Mais concernant la fontaine, c'est très gênant. Cette semaine, pourriez-vous nous fournir les études techniques réalisées à la suite de mon vœu ? Merci.

M. AZIÈRE

La délibération ne parlait pas de l'accord qui avait été passé avec l'ayant droit de l'artiste. Je voulais savoir combien ça avait coûté à la ville. Je ne suis pas offusqué par le prix. Je pense qu'une œuvre d'art doit être respectée, y compris quand on décide de la déplacer ou de la supprimer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

En fait, je trouvais que ce n'était pas cher.

M. AZIÈRE

Si c'est un accord, c'est un accord. Si cela coûte moins cher à la Ville de Paris, nous n'allons pas nous plaindre.

Les QR codes ne sont peut-être pas nécessaires. La forêt urbaine et la plaque apposée suffiront. Le 14^e est grand. Nous trouverons sûrement l'occasion d'honorer l'artiste mieux que cela n'a été dans le temps Place de Catalogne. Nous n'allons pas pleurer sur l'eau renversée, c'est le cas de le dire.

M. ANTONELLI

Merci pour votre prise de parole M. Azière.

Je voulais remercier et féliciter l'aboutissement de ces négociations qui n'ont pas été faciles. C'est tout à fait normal. Quand on parle de déplacement d'œuvres de l'art installées dans l'espace public, ce n'est pas une mince affaire et cela doit être fait avec les ayants droit de manière tout à fait juste.

Ce projet ancien de rénovation et de requalification de la place de Catalogne progresse avec cet accord de manière irréversible vers une importante végétalisation d'une forêt urbaine qui va remplacer un espace extrêmement minéral. Pour nous, c'est un projet crucial, essentiel et extrêmement symbolique, puisque les années 80 du XX^e siècle nous laissaient un quartier très minéral avec un rond-point voué à la circulation automobile. Cet accord présenté aujourd'hui va permettre de transformer cet endroit en répondant à l'exigence enfin comprise de ce XXI^e siècle de re végétalisation de la ville et du partage équilibré de l'espace public entre les déplacements piétons, les circulations douces et l'automobile.

Enfin, je ne peux pas parler de cette révolution de la place de Catalogne sans avoir une pensée pour notre ami Jean Macheras qui a lutté des années pour rénover et végétaliser cette place et qui nous a quittés au mois de décembre. Nous aimerions tous qu'un endroit, un arbre symbolise la mémoire de Jean qui était un élément très important du quartier Pernety où il a lutté contre le projet de la Radiale.

Je voudrais donc rappeler la mémoire de Jean et dire bravo pour l'avancement rapide de cet énorme projet qui va changer bien des choses dans le quartier de façon positive.

M. DURAND

Je remercie Didier Antonelli d'avoir fait le rappel de la nature et des enjeux de ce projet ainsi que d'avoir évoqué le souvenir de Jean Macheras et de ses combats. Je pense que ce serait effectivement une bonne idée qu'il y ait un élément de la place ou de la forêt qui porte son nom. Cela fera peut-être l'objet d'un vœu de notre Conseil ou d'un Conseil de quartier.

M. Azière, vous demandiez le coût, mais le protocole d'accord était en pièce jointe et la somme de 70 000 euros y était indiquée.

M. AZIÈRE

Je souhaitais que ce soit public.

M. DURAND

Concernant les QR codes, il ne s'agit pas d'en mettre tout autour de la place, mais sur les autres œuvres de Shamaï Haber dans l'espace public parisien, sachant qu'il y en a un certain nombre. Je trouve que c'est un moyen moderne pour avoir plus d'informations sur l'œuvre d'un artiste plutôt que de multiplier les plaques qui encombrant l'espace parisien. Vous savez que nous sommes sur une politique de désencombrement des panneaux. Cela va dans ce sens de numérisation de l'information sur l'espace public.

Pour répondre à Mme Carrère-Gée, le prix ne représente pas la valeur patrimoniale de la fontaine. Nous parlons du droit moral de Mme Haber. Elle cède le droit moral. Pour le droit patrimonial, cela est un peu plus compliqué quand il s'agit d'une œuvre sur l'espace public. Ces 70 000 euros ne sont pas non plus la valeur du droit moral de Mme Haber. Il s'agit d'une aide pour la réalisation d'une mise

en valeur de l'œuvre de son père par une exposition, un catalogue ou autres. Lors de nos échanges, elle avait signalé qu'il était compliqué pour elle financièrement de continuer à assurer la diffusion de l'héritage de son père, c'est pourquoi la Ville a proposé d'avoir également une contrepartie financière, mais ce n'est en aucun cas le prix de la fontaine.

Sur les études, des études techniques ont été menées à plusieurs reprises sur un certain nombre d'années puisque la fontaine a connu de nombreux dysfonctionnements. Nous avons la plus récente. Nous pouvons regarder avec les services pour la communiquer au Conseil. Elle montre que, par sa conception actuelle, l'entretien coûte extrêmement cher. Nous l'avons évoqué ici aussi. La consommation d'eau et d'énergie est extrêmement forte du fait de la conception de la fontaine.

Sur l'emplacement de la forêt urbaine, on peut se dire qu'il y aura d'autres forêts urbaines dans Paris, mais là, il s'agit d'un emplacement un peu « rêvé », car d'une part, il n'y a pas de réseau souterrain, ce qui est très peu le cas dans Paris pour des distances aussi grandes et d'autre part, la fontaine n'était plus en état de fonctionnement. En outre, vu la nature très minérale de la place, qu'a rappelée Didier Antonelli, c'était une bonne idée de végétaliser très grandement cette place et de la transformer d'un rond-point de voitures en une place à vivre et à rafraîchir.

Concernant la confidentialité de l'accord, il n'est pas du tout interdit à Mme Haber de s'exprimer en public. Le protocole dit qu'elle peut s'exprimer et regretter publiquement la disparition de la fontaine, ce qui est tout à fait normal, mais nous lui demandons de ne pas dénigrer le projet de forêt qui la remplace. Il ne me paraît pas complètement délirant d'avoir un accord de ce type. C'est assez classique dans ce genre de transaction. L'idée n'est pas de l'empêcher de s'exprimer sur l'héritage de son père, mais bien de ne pas dénigrer le travail de la Ville sur cette question.

M^{me} PETIT

Je voudrais saluer le travail de beaucoup de personnes à la Ville avec Guillaume pour avoir suivi et accompagner ces discussions avec beaucoup d'attention et de respect par rapport à ce que disait Béatrice Haber pour parvenir à un accord.

Nous avons toujours su partager les choses. C'est un accord qui se solde par une délibération devant notre Conseil et le Conseil de Paris, ce qui va nous permettre d'avancer de manière très positive.

DÉLIBÉRATION N° 23

– **2022 DVD 14 : Protocole transactionnel avec l'ayant droit du concepteur de la fontaine Shamaï Haber**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 25 dont 1 pouvoir

Pour : 25 dont 1 pouvoir

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

QUESTION

– **Q14 2022 01 : Question déposée par M. Cédric Villani du groupe Le nouveau Paris relative au projet de réhabilitation des immeubles de la RIVP situés du 4 au 12 avenue de la Porte de Vanves**

M. VILLANI

Cette question qui s'est invitée récemment dans la presse locale relative au projet de réhabilitation. Des travaux de restructuration lourds sont prévus dans le bâtiment situé du 4 au 12 avenue de la Porte de Vanves dans le cadre de la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial présenté dans nos délibérations passées 2021 DLH 407 et 409.

Lors du dernier Conseil d'arrondissement du 14^e du mardi 30 novembre 2021, des membres de l'amicale des locataires des immeubles RIVP de l'avenue de la Porte de Vanves concernés ont

exprimé leur colère et leur opposition. De nombreux locataires m'ont interpellé pour dénoncer la manière dont ils perçoivent le projet comme imposé.

D'après une enquête réalisée par cette amicale, 172 logements du 4 au 12 avenue de la Porte de Vanves sont concernés par l'obligation d'être vidés et disponibles pour la mise en œuvre des travaux. D'après cette même enquête, 65 % des locataires concernés seraient opposés à quitter leur logement, ce chiffre est suffisamment significatif pour attirer notre attention. Plusieurs locataires ont reçu à ce jour des propositions de relogement avec des loyers qui dépasseraient leurs ressources d'environ 30 %, ce qui aura pour conséquence de réduire sensiblement le reste à vivre. Pour certains de ces foyers aux revenus modestes ou aux pensions de retraite inférieures ou à peine égales au SMIC, la situation deviendrait invivable au plan économique. Parmi les locataires concernés, nous trouvons des personnes fragiles, parfois isolées, et pour les plus âgées, extrêmement attachées à leur logement, leurs habitudes et leur quartier.

Cette situation nous oblige à prendre en considération ce qui pourrait rapidement se transformer en détresse. En conséquence, il est de notre responsabilité et obligation d'élus d'accompagner les locataires, de créer les conditions nécessaires avec la RIVP, en considérant le cadre légal inhérent à ce projet, afin que des propositions décentes soient faites en respectant les personnes et en évitant des situations dramatiques.

Madame la Maire, Madame Bertrand, confirmez-vous que de nombreux locataires vivent avec angoisse le déménagement annoncé ? Quel est l'état des négociations liées à ces déménagements ? Quelles sont les mesures d'accompagnement spécifiques proposées par la RIVP ?

M^{me} BERTRAND

Cette question va nous permettre de continuer le débat sur le quartier Politique de la Ville et me permettre de représenter ce projet important. L'immeuble situé au 4-12 auquel vous faites allusion fait partie du projet urbain de la RIVP sur la Porte de Vanves. Ce projet urbain se situe certes dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat auquel vous avez fait allusion, mais également à une ambition plus large en termes de multi-usages et de mixité sociale dans ce quartier. Il prévoit une construction neuve de plus d'une vingtaine de logements familiaux et de 95 logements étudiants. La création de 3200 m² d'activités, de commerces et de services répond donc aux besoins et aux souhaits des habitants.

Il y a la restructuration d'un des bâtiments avec le relogement des locataires à l'adresse du 4-12 que vous citez dans votre question. Le projet comprend également un projet de réhabilitation de quatre autres immeubles de l'ensemble immobilier de la RIVP et une requalification des espaces communs, des espaces verts et des espaces paysagers.

L'ensemble de ces bâtiments datent des années 70. Comme de nombreux autres à Paris, ils doivent faire l'objet d'une rénovation énergétique et de plans d'amélioration du confort d'habitation, les standards de l'époque ne correspondent plus aux attentes actuelles en matière d'habitat. Ces immeubles sont sujets à des problèmes d'ordre structurel, ne répondent pas au confort d'été et d'hiver et ont des surfaces relativement petites. L'opportunité est de réaliser des locaux d'activités qui pourront être mis à disposition d'associations, de créateurs, d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, de commerces écoresponsables... Ce projet qui sera à définir avec les habitants a été retenu au 4-12 avenue de la Porte de Vanves, ce qui est une bonne nouvelle et un vrai choix pour le quartier qui va s'en trouver dynamisé. Toutefois, cette création de locaux et ces constructions vont effectivement entraîner des interventions lourdes et des travaux trop conséquents pour être réalisés en présence des locataires. Ces travaux ne peuvent se faire en site occupé. La RIVP va donc reloger et reloge depuis cet automne les locataires de cet immeuble.

Plusieurs réunions d'informations et d'échanges ont été réalisées avec les deux amicales de locataires à l'initiative de la RIVP et de la mairie du 14^e, soit en visioconférence, soit sur site, soit en pied d'immeuble, selon ce que le contexte sanitaire nous permettait de faire. Un nouveau rendez-vous est donc fixé mi-février avec l'ensemble des locataires de cinq immeubles afin de faire une présentation architecturale et urbaine pour le projet général et d'échanger sur l'ensemble de ces questions. Nous comprenons l'inquiétude ressentie par certains locataires et en particulier les plus âgés d'entre eux. Un relogement dans le cadre de ce type d'opération peut être angoissant lorsqu'on a occupé un même logement et vécu dans un même quartier pendant plusieurs années. Les locataires les plus âgés font et feront l'objet d'un suivi encore plus spécifique. Pour votre information, il y a 19 personnes de plus de 80 ans.

Voilà comment le relogement a été appréhendé et encadré par la RIVP, la mairie du 14^e et la Ville : tout d'abord, une enquête sociale a été menée à l'été et l'automne 2021 confiée à SOLIHA spécialiste de l'accompagnement des bailleurs comme des locataires. L'enquête a permis de recueillir les informations sur la situation de chacun et chacune des locataires et leurs préférences et attentes en matière de relogement. Une maîtrise d'œuvre sociale et urbaine qui est une cellule d'appui et d'accompagnement renforcée aux locataires a été déployée fin 2021. Une salariée de la RIVP dispose d'un bureau sur le site de la Porte de Vanves où elle réalise quotidiennement plusieurs permanences.

Pour répondre au mieux aux besoins et demandes des locataires, une charte de relogement est en cours de signature par la RIVP, la mairie du 14^e et la Ville de Paris. Elle reprend les obligations légales de la RIVP vis-à-vis du relogement et les engagements que se fixe le bailleur vis-à-vis de ses locataires au-delà du cadre de la loi.

Concernant le montant des loyers auquel vous faites allusion, la RIVP s'engage à ce que les loyers des logements proposés soient définis en fonction des ressources du ménage relogé et des aides au logement auxquels ils peuvent prétendre avec une estimation des APL et des autres aides au logement susceptibles d'être versées, du taux d'effort correspondant, c'est-à-dire la part des dépenses liées au logement dans le revenu global du ménage, du reste à vivre journalier par personne, soit la somme quotidienne restant à chaque membre du ménage une fois retranché le coût du logement. La RIVP veille à ce que le reste à charge au mètre carré du logement proposé soit équivalent au reste à charge au mètre carré du logement actuel.

Les frais de déménagement et d'aménagement, les frais de raccordement à l'énergie et au gaz, de transfert, de réouverture de ligne téléphonique ou Internet ainsi que les frais de suivi de courrier sont pris en charge par la RIVP. Les déménagements sont réalisés par des professionnels et une aide personnalisée et spécifique sera apportée pour le déménagement et l'installation dans de nouveaux logements pour les personnes les plus âgées et les plus fragiles. À ce jour, 37 ménages ont reçu une proposition de relogement. La RIVP s'est donné trois années, jusqu'à mai 2024, pour assurer le relogement de chacun des locataires. Ce n'est donc pas la précipitation qui préside à la réalisation de cette opération, mais bien l'adaptation à chaque demande et à chaque situation.

En conclusion, je me permets de reprendre vos propos : il est effectivement de la responsabilité et de l'obligation des élus de créer les conditions pour des propositions de relogement respectant les personnes. C'est bien la volonté et l'énergie que les élus de la majorité municipale déploient et continueront à déployer avec la RIVP pour ce projet urbain.

M. VILLANI

Je me réjouis de cette réponse reprenant tous les points et toutes les sous-questions évoquées dans ma question. C'est un sujet qui fera l'objet d'un suivi. Je me réjouis de voir qu'il est pris au sérieux.

VŒUX

– **V14 2022 01 : Vœu déposé par Mesdames Mélody Tonolli, Catherine Chevalier, Carine Petit et les élus de la majorité municipale relatif aux activités de proxénétismes sur le territoire**

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'un vœu que nous vous proposons avec Catherine Chevalier au nom de la majorité municipale. Je ne doute pas que l'ensemble des élus présents auront à cœur, au vu du sujet, de voter unanimement ce vœu.

Ce vœu fait suite à une rencontre que nous avons faite avec Catherine Chevalier avec l'association Zéro Macho qui a fait un énorme travail de terrain de recensement qui a révélé l'existence de plus de 300 salons de massage asiatique à Paris, salon de massage qui sont surtout des lieux de prostitution. Plus d'une trentaine seraient basés dans le 14^e arrondissement.

Les faits décrits par l'association sont sans équivoque. Il s'agit bien de salons qui relèvent des qualifications de proxénétisme, de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et de recours à la prostitution pour les clients de femmes particulièrement vulnérables. Il s'agit de femmes dont on a subtilisé les papiers et que l'on exploite chaque jour pour leur faire rembourser un voyage jusqu'en France que les réseaux mafieux ont pu avancer pour les faire venir.

Ce sujet n'est pas nouveau, même si Zéro Macho a permis de le remettre sur le devant de la scène. Depuis plusieurs années, la Ville de Paris a fait remonter ces faits dans le cadre de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, présidée par le préfet de région.

Suite à cette enquête, la Ville de Paris et la Mairie du 14^e arrondissement de Paris ont également saisi le procureur de la République. Des remontées sont régulièrement effectuées par la Maire du 14^e et mon collègue Didier Antonelli en charge de la sécurité.

En plus, à Paris, nous avons des équipes dédiées à ses missions, y compris sur la partie biens immobiliers. Au-delà des enquêtes permettant d'arrêter les réseaux de proxénètes et de protéger les femmes qui en sont victimes, les propriétaires des locaux peuvent aussi être mis en cause.

Pour toutes ces raisons, l'ensemble de la majorité vous propose par ce vœu que la Maire de Paris saisisse le préfet de police pour que des enquêtes soient menées par les forces de police sur les faits de proxénétisme afin de faire fermer ces établissements et d'en protéger les victimes, pour que, ainsi que la loi le prévoit, soit réellement mis en place par l'État l'accompagnement des personnes prostituées dans les parcours de sortie de la prostitution, et pour que les forces de police agissent aussi au niveau des propriétaires des locaux concernés.

M^{me} CHEVALIER

Pour rebondir sur ce qu'a bien décrit Mélody, nous avons rencontré l'association Zéro Macho. Il s'agit d'exploitation sur des travailleuses migrantes puisqu'arrivées en France grâce à des passeurs dans l'espoir d'une vie meilleure, elles ne partent pas avec l'idée de se prostituer sur place. Une fois arrivées, il faut rembourser une importante dette aux passeurs. Elles commencent souvent par le textile qui est très peu rémunérateur. Pour rembourser plus vite, elles en arrivent à la prostitution. Il est compliqué de les faire sortir de là, car elles sont sans papiers et fragiles. Si être travailleuses du sexe dans un salon de massage permet de gagner un peu plus, ces jeunes femmes doivent quand même travailler plusieurs années pour s'exempter de leur dette. Elles sont particulièrement difficiles à approcher. Très souvent chinoises, elles parlent peu français et se retrouvent complètement à l'écart des syndicats de travailleurs du sexe ou de quelque institution qui pourrait les guider si elles le souhaitent.

Lorsque ces adresses sont fermées pour proxénétisme aggravé, les gérants sont généralement aussi condamnés pour traite d'êtres humains. Nous sommes dans un format d'exploitation sexuelle. Ce sont bien sûr des esclaves des temps modernes. Nous entendons dire ici et là qu'elles sont libres de se prostituer. Qui choisit d'avoir chaque jour plusieurs actes sexuels non désirés avec des inconnus ? Qui est libre dans la prostitution ? Qui a le choix ? Qui recherche son plaisir sans se soucier de l'autre ? Seulement celui qui a le pouvoir de l'argent. La liberté que revendiquent les personnes prostituées est illusoire, car elle est contrainte bien souvent par des proxénètes, par la drogue ou par la violence. Chaque année, le système prostitueur détruit la vie de millions de victimes et surtout de femmes et d'enfants, souvent parmi les plus pauvres et les plus vulnérables. Payer pour avoir droit et accès au sexe, à l'intimité d'une personne qui n'en ressent aucun désir, n'a rien d'un contrat, lequel se fonde sur la liberté et l'égalité. Ici, la liberté est illusoire et l'égalité bien souvent bafouée.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous partageons tous cette indignation - et le mot est faible - face à la traite des êtres humains et aux réseaux de prostitution dont les prostituées sont les victimes. C'est un combat que nous partageons tous. Vous nous demandez par ce vœu l'autorisation de parler au commissaire du 14^e. Nous allons vous la donner sans aucune réserve.

J'aurais préféré que vous parliez des responsabilités de la mairie du 14^e en matière de sécurité. Comment avance la police municipale à la création de laquelle vous vous êtes opposés dans le 14^e ? Je ne vais pas insister, car vous allez me dire que ce n'est pas bien de mélanger les sujets. Pourtant, vous êtes en charge de bien des choses en matière de sécurité et vous n'êtes pas la hauteur du tout. Vous nous demandez l'autorisation de parler à la police sur cette situation indigne, atroce. Vous demandez que la loi qui prévoit des autorisations de carte de séjour pour les personnes qui sortent de la prostitution soit appliquée. Nous sommes évidemment pour que la loi soit appliquée et cette loi est bonne.

C'est bien de montrer votre attachement à cette cause. Nous avons la même. Parlez donc à la police. C'est peut-être juste pour marquer votre attachement à la cause, ce qui est respectable, mais ce qui

est gênant dans ce vœu est que nous avons le sentiment que vous dites que la police ne fait pas son travail. Si c'est le cas, dites-le-nous ! Si la police ne fait pas son travail, nous irons toutes les deux parler à la police. Si elle fait son travail, ce vœu n'a pas forcément de sens au Conseil d'arrondissement du 14^e. Mais cette cause mérite notre attention et nous allons voter.

M. VILLANI

Je voterai ce vœu. Je pense que nous le voterons tous. Il s'agit ici d'exploitation humaine organisée et de faits absolument révoltants. Il faut insister sur le volet de l'interdiction ainsi que sur le volet de l'accompagnement. Nous pouvons encore renforcer ce vœu en citant les ONG et les associations qui s'occupent de l'accompagnement des personnes en situation de prostitution et qui font depuis de nombreuses années un travail important et remarquable.

Au niveau de la forme, j'ai une petite interrogation. Vous suggérez que ce vœu invite à saisir les autorités à faire un signalement à la police, au procureur de la République, comme le dit l'article 40 du Code pénal. Comme le dit l'article 40, ce n'est pas quelque chose qui est soumis à autorisation, mais c'est une obligation. Ainsi, c'est votre obligation, même si par extraordinaire ce vœu n'était pas voté. En conséquence, il n'est pas complètement clair pour moi que la rédaction du vœu fasse complètement sens au plan légal. Cela ne m'empêchera pas de voter le vœu. Comme cela a aussi été évoqué par Mme Carrère-Gée, cela permet au moins de mettre sur la place publique, dans un geste politique, un fait majeur parisien. Dans ce cas, nous pouvons concevoir que cela ait son utilité.

M^{me} POLSKI

Les deux dernières interventions me donnent l'occasion de rebondir. Comme cela a été très justement dit, l'association Zéro Macho a fait un énorme travail de recensement. Ils ont fait notamment au cours de la période estivale 2022 le recensement de 300 établissements. Cela est consultable avec des preuves sur leur site Internet.

À la suite de cela, nous avons saisi le 15 septembre dernier le procureur de la République pour lui demander au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale de relever les qualifications de proxénétismes, etc., et surtout de diligenter les enquêtes nécessaires. Or, nous sommes le 25 janvier et nous n'avons pas de réponse à notre courrier. Ce vœu a donc toute sa pertinence. Cela fait plusieurs mois que nous avons alerté par courrier le procureur de la République et que nous n'avons aucun retour.

M. DURAND

L'intervention d'Olivia montre à quel point le vœu arrive au bon moment. Il montre l'attachement de notre collectivité à ce combat contre la traite des êtres humains pour alerter publiquement le procureur de la République de l'urgence de se saisir de ces cas.

Nous, écologistes, pourrions avoir quelques réserves sur les positionnements de l'association Zéro Macho, mais le travail qui a été fait est de grande qualité. Ce travail de recensement était nécessaire. Comme mon collègue Cédric Villani, nous soulignerons le fait qu'il est très important de faire fermer ces établissements, mais aussi d'accompagner les personnes qui y travaillent. Dans la première partie de son intervention, Catherine Chevalier a bien décrit les parcours chaotiques qui conduisaient à ces situations. Il est très important d'avoir ce volet d'accompagnement des personnes victimes de cela, notamment avec une régularisation des titres de séjour.

Merci aux rédactrices de ce vœu. Je souhaite que nous ayons l'unanimité dessus.

M. GUENANEN

Je voulais féliciter Mélody et Catherine pour le travail qu'elles ont fait afin de présenter ce vœu. Tout le groupe Paris en commun votera ce vœu.

M^{me} TONOLLI

Je pense que l'ensemble des collègues ont très bien complété et répondu. J'ai juste un petit mot par rapport à l'intervention de Mme Carrère-Gée que je remercie de voter ce vœu. Nous n'avons pas inscrit dans le vœu l'ensemble des échanges qu'il y a pu y avoir, y compris avec le commissariat du 14^e qui nous a renvoyé vers les forces de police spéciales qui traitent de ce sujet et le procureur de la

République qui, comme l'a souligné ma collègue Olivia Polski, ne nous répond pas. J'entends que vous porterez avec force et avec nous ce vœu pour demander au procureur de faire son travail.

M^{me} CHEVALIER

Merci à tous pour ces prises de position et pour la compréhension du vœu que nous avons déposé.

DÉLIBÉRATION N° 24

– **V14 2022 01 : Vœu déposé par Mesdames Mélody Tonolli, Catherine Chevalier, Carine Petit et les élus de la majorité municipale relatif aux activités de proxénétismes sur le territoire**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 30 dont 1 pouvoir
Pour : 30 dont 1 pouvoir
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **V14 2022 02 : Vœu déposé par le groupe communistes et solidaires relatif à la levée du blocus de la bande de Gaza**

M^{me} CHEVALIER

Je vais présenter un vœu qui concerne le blocus de la bande de Gaza. Je relaie ici la voix de l'AFPS. Le conseil municipal n'est peut-être pas l'endroit pour déposer un vœu qui ne concerne pas directement notre arrondissement. Mais cette association est tout à fait connue dans le 14^e pour ses combats politiques concernant la Palestine.

La bande de Gaza est une étroite enclave palestinienne avec deux millions d'habitants qui vivent enfermés sous blocus israélien depuis 2007. Cela fera 15 ans au mois d'avril qu'a été érigé le mur de Gaza qui entoure et bloque complètement l'accès, aussi bien à la mer qu'à la terre, à cette population.

L'Organisation des Nations Unies, comme les ONG palestiniennes et internationales, appellent à mettre fin à ces mesures contraires au droit qu'aucun prétexte à la sécurité d'Israël ne saurait justifier.

En détruisant la société palestinienne de Gaza, ruinant à son économie et rendant tout avenir impossible, le blocus pousse sa population au désespoir et conduit à une séparation inacceptable entre les territoires qui constituent la Palestine occupée.

La France et l'Europe déclarent elles aussi souhaiter la levée du blocus de Gaza, mais toujours avec des conditions sur la « sécurité d'Israël » qui ne font que reporter des actions concrètes en faveur de cette levée.

La Ville de Paris reconnue mondialement pour ses positions universelles et humanistes se doit de continuer à prendre position sur un conflit dont les répercussions peuvent affecter la stabilité de nombreux pays, comme elle l'a fait quand elle a soutenu Ingrid Betancourt.

Sur proposition du groupe communistes et solidaires, nous aimerions que les conseils d'arrondissement et de Paris émettent le vœu que la Maire de Paris appelle le gouvernement français à demander la levée immédiate et sans condition du blocus de Gaza et à soutenir publiquement l'action de la Cour Pénale internationale et la commission d'enquête de l'ONU relative à Israël et à la Palestine.

M^{me} POLSKI

Valentin donnera la position de notre groupe. Je voulais juste signaler que d'un point de vue strictement politique, je n'imagine pas que la Mairie de Paris puisse demander la levée du blocus israélo-égyptien sur Gaza sans qu'il y ait de garantie sécuritaire pour Israël, ce qui est demandé aujourd'hui au travers de ce vœu. Je trouve cela assez inimaginable.

En ce qui concerne la situation sociale et sanitaire de Gaza, la position de la Ville est d'abord depuis plusieurs années de condamner les violences commises de part et d'autre tout en soutenant la population de Gaza sur un plan humanitaire. D'ailleurs, nous versons régulièrement des aides d'urgence qui sont votées en Conseil de Paris, dont Médecins du Monde est le principal opérateur destinataire.

Je pense qu'il faut que nous continuions à avoir cette position qui me semble être la meilleure. Nous nous abstiendrons, mais je laisserai Valentin le dire. Le Conseil du 14^e n'est probablement pas le lieu pour le faire. Sur le fond, je crois qu'il faut continuer à tenir un bout de la chaîne en disant que l'on ne peut pas ne pas avoir de garantie sécuritaire pour Israël.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous ne prendrons pas part au vote. Le lien entre ce vœu et le 14^e arrondissement nous paraît ténu.

M. VILLANI

Ce sujet a fait l'objet de nombreuses résolutions aux Nations unies. Ce sujet me tient à cœur personnellement. Je n'ai jamais été dans la bande de Gaza, mais je suis déjà allé en Palestine, y compris à Jérusalem-Est, pour y donner des cours et des conférences. Cela m'a d'ailleurs valu la fouille la plus dure de toute ma vie à l'aéroport de Tel-Aviv.

Il est très important de réaffirmer la solidarité avec les populations en difficulté que nous savons là-bas. Nous pouvons également noter que ce ne sont pas seulement des ONG et organisations palestiniennes qui le demandent, mais également des ONG juives. Je pense notamment à l'Union juive pour la paix ou d'autres organisations qui rappellent l'importance d'une solution politique à deux États et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Cela étant dit, il me semble que ce sujet n'est pas adapté à un vœu du 14^e arrondissement. Si nous regardons l'article 22 du règlement intérieur de notre Conseil, il indique bien que sont concernés par les vœux les sujets reliés au 14^e arrondissement. Si nous considérons, comme le fait le vœu, que cela concerne Paris, car il y a le côté universaliste de Paris tourné vers le monde entier, cela nous amènerait à traiter dans ce Conseil n'importe quel sujet se passant dans le monde. Bien évidemment, cela dénaturerait le règlement intérieur de son esprit. C'est pourquoi je ne prendrai pas part au vote.

M. AZIÈRE

Je voudrais simplement dire au groupe communiste, dans son obstination à déposer des vœux qui ne sont pas de la compétence que nous avons comme élus parisiens en particulier au Conseil du 14^e d'arrondissement, qu'il y a pratiquement là un manque de respect pour les élus et les électeurs du 14^e arrondissement. Si tous les sujets qui menacent la stabilité mondiale devaient être déposés, vous avez encore de beaux jours devant vous dans ce domaine pour finir les conseils d'arrondissement à 23 h 40 en nous faisant voter un vœu pour protester contre la menace militaire que fait peser la Russie sur l'Ukraine et l'invasion éventuelle du Donbass, le génocide orchestré par le régime chinois contre les Ouïghours ou la politique destructrice de Jair Bolsonaro face au peuple du Brésil. Dans l'exagération et la surenchère de sujets hors compétence du conseil municipal, vous nous faites un triste spectacle de l'instrumentalisation de causes importantes dans une enceinte qui n'a pas à en traiter. C'est la raison pour laquelle je ne prendrai pas part au vote.

M. DURAND

Un certain nombre de mes collègues ont dit de manière plus ou moins aimable que l'objet de ce vœu n'était pas forcément relié au 14^e arrondissement. En revanche, c'est tout à fait un vœu qui peut être présenté en Conseil de Paris. Certains éléments ont été avancés. La position des écologistes est connue.

Pour être cohérents, nous n'allons pas débattre d'un vœu, car ce n'est pas le sujet dans le 14^e. Mais puisque ce vœu a été déposé par le nouveau groupe communiste et solidaire, j'en profite pour vous féliciter pour la création de ce nouveau groupe.

M. DE FARAMOND

Je m'inscris un peu en faux au nom du groupe Génération.s. Ce n'est pas un sujet qui relève directement du 14^e, mais je pense que le Conseil d'arrondissement est aussi un lieu de dialogue et

d'échanges ainsi que de passage d'informations aux habitants et habitantes du 14^e. Le blocus de Gaza pose des questions humanitaires qui peuvent se raccrocher à beaucoup de sujets. C'est un conflit assez structurant au niveau international, mais également en France et à Paris où vit une importante diaspora palestinienne. Comme cela a été rappelé par notre collègue Cédric Villani, il y a également des associations et ONG israéliennes (pas forcément juives, mais israéliennes), comme B'Tselem, qui font un travail d'enquête et d'investigation sur place et qui dénoncent le blocus.

Au nom du groupe Génération.s, nous participerons au vote et soutiendrons ce vœu.

M. GUENANEN

Un débat aura lieu en Conseil de Paris. Nous ne prendrons pas part au vote, car ce vœu ne concerne pas directement des sujets du 14^e arrondissement.

Je voulais juste dire à Éric Azière qu'il est heureux que ce ne soit pas vous qui décidiez des sujets que les élus de l'opposition ou de la majorité pouvaient déposer et des vœux qu'ils peuvent présenter. N'importe qui autour de cette table a le droit de déposer des vœux. Nous avons tous le droit, collectivement et individuellement, d'avoir un avis là-dessus. Ce n'est pas à vous de juger qui a le droit d'aborder tel ou tel sujet. Je trouvais votre intervention assez déplacée.

M^{me} CHEVALIER

Je vous remercie de votre compréhension. Le 14^e n'est peut-être pas l'endroit particulier pour débattre de ce genre de problèmes internationaux qui sont lourds et graves. Mais je pense que Paris dans son ensemble doit être considérée comme une ville humaniste. C'est bien que cela soit rediscuté en Conseil de Paris. Il faut absolument défendre cette enquête en cours. D'ailleurs, la Ville de Paris s'était massivement soulevée - et à juste titre - pour Mme Ingrid Betancourt. C'était un sujet très important aussi.

DÉLIBÉRATION N° 25

– V14 2022 02 : Vœu déposé par le groupe communistes et solidaires relatif à la levée du blocus de la bande de Gaza

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 8 dont 0 pouvoir

Pour : 8 dont 0 pouvoir

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 22 dont 1 pouvoir

(D Antonelli, A Bertrand, C Blauel, V Guenanen, Thierry Le Dez, H Mermeberg, O Polski, P Rabadan, H Sanchez-Ruivo, G Durand, J Marchand, S Matmati, F Letissier, S Parisot, JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry, E Azière, C Villani, M Cochard)

M^{me} PETIT

Notre Conseil est terminé. C'est bien puisque nous avons terminé avant le 26 janvier, tout juste, et pour trois pages d'ordre du jour.

Merci beaucoup pour nos travaux et nos débats qui ont eu lieu sur chaque point à l'ordre du jour et qui ont exprimé des points de vue très différents et très tranchés et des options bien marquées.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 8 mars qui est une journée internationale pour les droits de la femme.

Je vous donne donc rendez-vous le 8 mars, et n'hésitez pas à regarder les agendas où il y a beaucoup de temps sur les prochains projets et des réunions de concertation à venir sur plein de sujets.

Merci beaucoup à chacune et à chacun.

Bonne fin de soirée.

La séance est levée à 23 h 45.